

LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

VAUX

magazine

N°40 HIVER 2008



LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VOEUX
POUR L'ANNÉE 2009

Sommaire

Recensement 2007

pages 4 à 7

Analyse financière

page 8

Aide aux entreprises

page 9

Nos jeunes artisans ont du talent

pages 10 & 11

Culture et Fêtes

pages 12 à 14

Infos Scolaires et Parascolaires

pages 15 & 16

CCAS et Solidarité

page 17

Notre Patrimoine

pages 18 & 19

Infos générales

pages 20 & 21

Les Associations

pages 22 à 25

Compte rendu du conseil municipal

pages 26 à 29

État civil

page 30



Directeur de la publication :

Julien Crespo

Maquette & graphisme

Commission Information et Communication

harguen33@aol.com

Comité de rédaction :

N. Benchehida - B. Chiumenti - A. Lancéa - A. Monnier - A. Riou - C-E. Robin -

L-O. Baschet - M. Botton - J. Harter - J. Lerma - J-C. Waltrégnny

Photographies :

Tous les vauchois

Ont participé à ce numéro:

Les Associations, M. Bianco - M. Bignon - F. Crespo - M-C. Vandeville - F. Dudignac

I. Cornet - S. Aslot - J-P. Couteleau

Magazine municipal gratuit, réalisé par la commission Information & Communication

imprimé par Art Dimension à 2 000 exemplaires • Dépôt légal janvier 2009

Mesdames, Messieurs,

2008 restera sûrement une année riche en symboles, en émotions et en enseignements...

Une flamme olympique qui vacille à l'image d'une démocratie chahutée... La libération inespérée d'Ingrid Bétancourt, emprisonnée durant six longues années et que les français n'ont jamais oubliée... Un monde financier qui vit au dessus de ses moyens et qui s'écroule, trop avide de profits en tout genre en marge d'une réalité socio-économique qui tente de survivre... Qui va payer la facture ?

Une élection américaine aux couleurs de la diversité ou le triomphe d'une Amérique en quête de rachat... Obama sera-t-il le sauveur du monde ?

Sur le plan communal, l'année 2008 aura été celle du renouvellement de nos conseils municipaux. C'est avec une large majorité que vous avez choisi la liste «Vivre à Vaux Ensemble» que j'ai eu l'honneur de conduire, et je vous en remercie.

Je remercie aussi chaleureusement tous les collègues qui, pendant ces treize dernières années, se sont investis pour notre commune mais qui n'ont pas souhaité poursuivre cette aventure.

J'ai enfin une pensée émue pour tous ceux qui ne sont plus et que nous n'oublions pas.

Pour notre village, 2008 n'aura pas été une année de transition comme il en est souvent en période électorale. La nouvelle équipe municipale s'est rapidement mise au travail et a engagé les travaux prévus au budget :

- l'agrandissement du restaurant scolaire et la réhabilitation de l'Espace Marcelle Cuhe qui devrait être rendu au public fin mars 2009,
- la fin du réseau d'assainissement avenue de Paris et l'extension de celui-ci route du Moulin à Vent,
- le remplacement des candélabres avenue de Paris,
- la réhabilitation des voiries et de l'éclairage public chemin des Sables, chemin des Cocagnes, sente des Cocagnes,
- le remplacement des fenêtres (2^{ème} tranche) à l'école maternelle,
- la réfection du mur du cimetière.

De quoi sera fait 2009, nul ne le sait. Malgré toutes les difficultés que l'on nous annonce, et grâce à une gestion très réaliste et prudente (voir le dossier financier de la commune développé dans les pages suivantes), nous poursuivrons notre effort d'investissement en lançant les travaux prévus dans le cadre de la création de notre cœur de village, et pour ne citer que les plus importants :

- construction de la nouvelle mairie recentrée et plus accessible, et aménagement de ses abords,
- extension du réseau d'assainissement avenue de Cherbourg, chemin de Val, chemin des Hauts Vals et boulevard Angibout prévu dans notre schéma directeur,
- réhabilitation du lavoir Hervieux.

Ainsi nous pourrons penser modestement, en cette période d'intense morosité économique, qu'en maintenant nos investissements, nous ap-

porterons notre pierre à l'économie de notre région et ce dans un contexte marqué par un désengagement de l'Etat.

Nous poursuivrons notre politique d'investissements raisonnés tout en nous efforçant, comme les années précédentes, de limiter la pression fiscale, l'Etat ayant décidé d'augmenter de 2,5% les valeurs locatives, base de calcul de nos impôts locaux. La commission des finances, consciente de l'effort demandé aux Vauxois qui paient leurs impôts sur la commune, a décidé de ne pas augmenter la part communale afin, en cette période difficile, d'en limiter l'impact.

2009 sera également placé sous le sceau de la petite enfance.

En effet, la Communauté de Communes Vexin Seine*, présidée par M. Guy Poirier maire de Meulan, a décidé de lancer son plan petite enfance, et m'en a confié la Vice Présidence.

Dans le cadre de cette mission, nous avons élaboré un plan comprenant la construction de :

- deux crèches multi accueil, à Meulan et à Vaux,
- trois structures de type micro crèche implantées sur deux communes du Vexin ainsi qu'à Juziers.

Les acquisitions foncières sont en cours pour les crèches multi accueil et la consultation sur la Maîtrise d'offre a été lancée.

Depuis déjà deux ans les réserves financières nécessaires à ce très lourd investissement ont été mises en place et seront complétées certainement par un emprunt.

Ainsi nous aurons probablement comblé, sous les trois années qui viennent, une partie de notre déficit en ce domaine sur notre bassin de vie. Cette année a été particulièrement compliquée pour nos Associations. La fermeture de l'Espace Marcelle Cuhe pour travaux a rendu la vie associative plus difficile en matière d'organisation de leurs activités. Nous les remercions de l'excellent esprit dont ils ont fait preuve en s'adaptant à ces contraintes ponctuelles.

Un grand merci à leurs Présidents, ainsi qu'à toutes leurs équipes pour le dynamisme avec lequel ils animent notre village quelques soient les difficultés.

Je félicite l'ensemble du personnel communal pour l'engagement qu'il manifeste dans son travail de tous les jours au service de la population.

Je ne voudrais pas terminer sans saluer le travail mené par l'ensemble de mes collègues du conseil municipal qui font que les projets se réalisent.

Bonne année à chacun d'entre vous, que 2009 soit, pour vous ainsi que pour ceux qui vous sont proches et chers, une année de bonheur, de joie et de prospérité.

Julien Crespo
Maire de Vaux-sur-Seine



* (Regroupant les communes Juziers, Mézy, Meulan, Tessancourt, Oinville, Breuil, Jambville et Vaux).

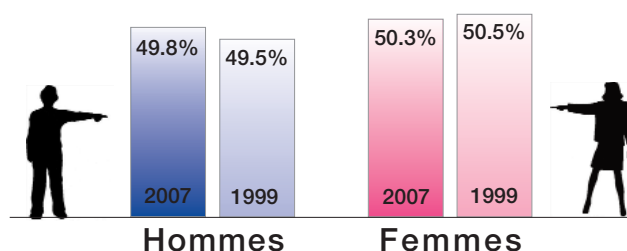
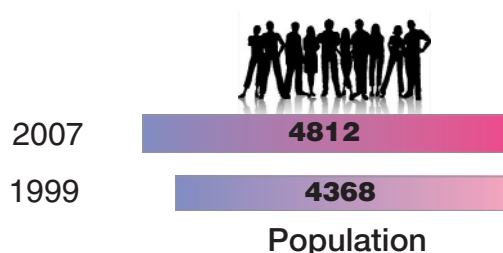
VAUX-SUR-SEINE

RECENSEMENT 2007

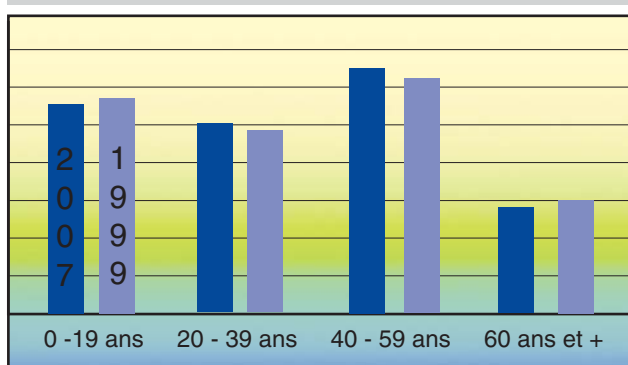
Les chiffres clefs



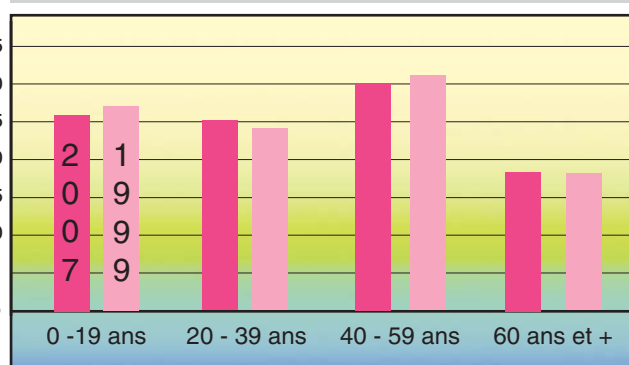
Par Jean-Claude Waltrégnny, coordonnateur du recensement



Répartition des hommes suivant l'âge



Répartition des femmes suivant l'âge



4

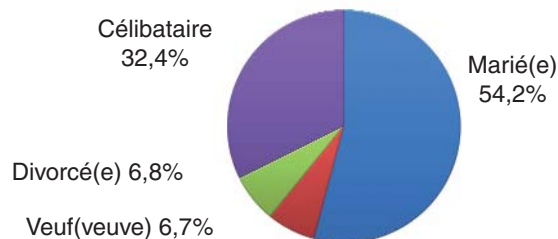
La population établie à partir des données recueillies lors de l'enquête de recensement de 2007 correspond à la population dont la résidence habituelle se situe dans la commune. Elle est comparable à la population sans doubles comptes de 1999. Toutefois, de légères différences de définitions existent. Par exemple, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, lycée agricole, école militaire ne sont plus comptés dans le logement de leurs parents mais dans la communauté dans laquelle ils résident. Cette population comprend :

- la population des résidences principales, la population des communautés de la commune;

- les personnes sans-abri ou vivant dans des habitations mobiles.

A partir de 2004, l'âge retenu est l'âge de la personne au moment de la collecte. En 1999, l'âge pris en compte était l'âge atteint au 31 décembre 1999.

Etat matrimonial en 2007
des 15 ans ou plus



Lieu de résidence des 5 dernières années

Autre région ou étranger 5,3%

Le même logement 65,3%

La même commune 71,2%

Type d'activité	2007	1999
Population	4800	4368
Actifs	2326	2088
Actifs occupés %	44.4	43.9
Chômeurs %	4.1	3.9
Inactifs	2474	2280
Retraités ou pré-retraités %	16	14.3
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés %	10	8.9
Autres inactifs %	25.5	29

La population active comprend :

- les actifs ayant un emploi y compris en apprentissage ou en stage rémunéré,
- les chômeurs (au sens du recensement).

A partir de 2004, le questionnaire du recensement permet de mieux cerner les actifs ayant un emploi qui sont par ailleurs étudiants ou retraités. De ce fait, une partie de l'évolution de la population des actifs peut être liée à ce changement dans le questionnaire.

En 1999, la population active comprenait également les militaires du contingent.

La population active occupée comprend des personnes qui déclarent :

- Exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel,
- Aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération),
- Être apprenti, stagiaire rémunéré, chômeur ayant une activité réduite, retraité conservant un emploi.

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 14 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Population active	2007	1999
Population active (15-64 ans)	2307	2079
Population active occupée	2114	1908
Chômeurs	193	171
Taux d'activité	71.5	71.2
Taux de chômage	8.4	8.2

Le taux d'activité utilisé dans cette fiche est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées "chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE)" sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère de celle du Bureau International du Travail et de celle de l'ANPE.

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Dans le recensement, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées comme telles (qu'elles soient inscrites ou non à l'ANPE) et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi.

Catégories de logements et caractéristiques des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des logements	1878	1739
Résidences principales	1718	1528
- Part des maisons %	81	81.1
- Part des appartements %	17.5	16
- Part des propriétaires %	77.5	73.8
- Part des locataires %	19.4	21.4
Résidences secondaires et logements occasionnels	73	112
Logements vacants	87	99

VAUX-SUR-SEINE - RECENSEMENT DE 1831

Maires : Charles Marochetti (du 23/02/1831 au 8/10/1831)

Louis Barthélémy Vautier (à compter du 9/10/1831)

Instituteur : Justin Lecomte

Institutrice : Victoire Désirée Prévost

Curé de la paroisse : Denis Henry Tramont

Cultivateur (trice)	133	Voiturier	4	Cordier	1	Bouvier	1
Carrier	65	Pêcheur	4	Epicier	1	Tonnellier	1
Maçon	18	Tailleur	3	Cabaretier	1	Terrassier	1
Jardinier	13	Menuisier	3	Marchand de plâtre	1	Marinier	1
Journalier	11	Militaire	3	Scieur de pierre	1	Facteur à la Poste	1
Charretier	10	Cerclier	2	Entrepreneur	1	Cantonnier	1
Marchand (e)	9	Facteur de carrière ¹	2	Garde champêtre	1	Boucher	1
Rentier (e)	8	Batteur de plâtre	2				
Propriétaire	7	Doreur	2				
Domestique	7	Garde chasse	1				
Forgeron	5	Brûleur ²	1				
Cordonnier	5	Tisserand	1				
Charron	4	Plâtrier	1				

(1) Facteur de carrière : le facteur de carrière était une personne effectuant des opérations de commerce pour le compte d'un tiers

(2) Brûleur : Fabricant d'eau de vie

L'HISTOIRE DU RECENSEMENT

Le recensement en 5 questions



L'objectif du recensement est de comptabiliser les logements et la population vivant en France et de connaître leurs caractéristiques afin d'aider les pouvoirs publics à prendre des décisions adaptées en matière d'habitat ou d'équipements publics.

Qu'est-ce que le recensement ?

C'est l'opération statistique la plus vieille de l'histoire de l'humanité, ce qui prouve que le recensement est utile à toute vie sociale organisée.

Les objectifs et la nature des questions posées ont beaucoup évolué.

Le mot statistique : origine du latin « statisticus » = relatif à l'état.

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.).

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. La succession des recensements permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations, facilitant ainsi la mise en œuvre des politiques prospectives de gestion. Il décompte les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

En bref, le recensement est une opération

d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

Depuis quand recense-t-on ?

On va remonter le cours de l'Histoire si vous le voulez bien.

Il y a 5 000 ans environ des pays comme la Chine, l'Égypte ou l'Assyrie (Empire puissant de l'Asie occidentale) réalisaient déjà des recensements, pour des raisons fiscales ou militaires. Les Incas procédaient aussi à des recensements. Ils ont permis, parfois, d'apporter des éléments historiques dans le domaine religieux comme lors du deuxième recensement de l'Empire romain, ordonné par l'Empereur Auguste, petit-neveu de Jules César (63 avant JC, 14 après) qui a relaté les circonstances de la naissance de Jésus-Christ.

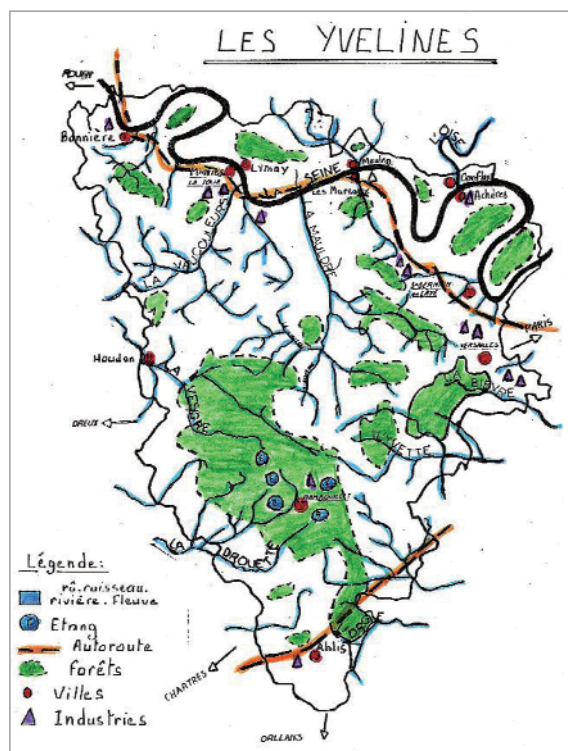
Et en France ?

• Charlemagne décide de recenser l'état des sujets de l'empire de plus de douze ans en l'an 786. Certains actes religieux firent sou-

vent l'objet de relevés.

• Le premier document relatif au dénombrement de la population d'une partie du territoire remonte au règne de Saint Louis, soit environ 10 millions d'habitants.

• En 1328 Philippe VI de Valois demande un « état des paroisses et feux de baillages et sénéchaussées de France ». Dans les



24150 paroisses recensées, on a dénombré 2 411 149 feux (ménages).

Si l'on tient compte des paroisses omises, que les historiens estiment à 7500, la population à cette époque aurait été de 19 millions d'habitants.

Mieux connaître la population est une préoccupation croissante.

- François 1^{er} par l'ordonnance de Blois en 1579, prescrit l'obligation aux curés d'enregistrer mariages, naissances, enterrements.

- Un nouveau recensement des feux fut refait à la fin du XV^e siècle.

- Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle, établit un recensement qui se fit de manière anarchique, certains comptant les feux, d'autres les habitants, avec des résultats complets ou partiels.

Vauban pour les besoins de la dîme estima la population du royaume à 19 094 000 d'habitants début du XVIII^e.

- Turgot entrevoit immédiatement les utilisations politiques, économiques et sociales des données démographiques.

La loi du 22/07/1791 instaure le recensement qui ne sera organisé que par la loi du 28 pluviôse an VIII (17/02/1800).

En fait le premier recensement a lieu, sous Bonaparte, en 1801 dans les 98 départements. La population française s'établit alors à 33 millions d'habitants.

On considère alors que les personnes sont rattachées à leur domicile même si celui-ci est transitoire (caserne, chantier, foyer...); l'unité de comptage est la commune. Le recensement suivant a lieu en 1816-17.

Depuis 1831 les recensements sont quinquennaux, exception faite de celui de 1871 repoussé à cause de la guerre en 1872, et pour les mêmes raisons, il n'y a pas eu de recensement en 1916 et 1941.

Depuis le recensement de 1946, cette opération n'est plus régulière, les suivants sont effectués en 1954, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, le coût financier pour les organiser peut expliquer ceci.

Les questionnaires de recensement sont rédigés par le Bureau des Statistiques créé en 1833, qui prendra le nom de Statistique Générale de la France en 1840. L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) lui succède en 1946.



La confidentialité des données recueillies est instaurée dès 1841, en interdisant à la police et aux agents du fisc de vérifier les informations du recensement.

De 1801 à 1999, il y a eu 33 recensements en deux siècles.

Quelles données intéressent l'État ?

Les rubriques des questionnaires sont significatives de l'évolution de la société. En 1846, l'introduction de la notion de « population urbaine » permet de mesurer l'exode rural. A partir de 1951, le nombre de questions posées augmente considérablement; certaines d'entre elles, portant sur les infirmités ou la religion, disparaîtront par la suite. En 1856, la feuille de ménage, qui deviendra la feuille de logement, est introduite, suivie en 1876 par le bulletin individuel. L'instruction et le chômage deviennent des sujets d'étude dès 1901, tandis que les nouveaux besoins des Français (ex : automobile), et le niveau de confort devront attendre 1968 pour faire leur apparition. Il est intéressant de souligner que les questions sur le logement ont fortement évolué ces trente dernières années, la question sur l'électricité disparaît en 1968, celle sur l'eau en 1990, pour laisser place à des questions sur le confort. De nouvelles notions font leur apparition au fil du temps : la famille monoparentale en 1982, l'emploi précaire et le temps partiel en 1990. Dès 1999, le nouveau mode de vie des Français rend nécessaire l'étude des trajets domicile-travail, et la préoccupation naissante de l'environnement est visible (question sur l'évacuation des eaux usées).

Pourquoi la méthode a-t-elle changé ?

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % environ de leur population. La collecte s'effectue en janvier et en février (en février et mars à La Réunion). Un agent recenseur dépose les questionnaires et les reprend une fois remplis.

Le recensement établit la population légale selon des règles administratives strictes. Le dénombrement est attendu à tous les échelons géographiques, du niveau local, communal et cantonal, au niveau France entière. Les résultats du recensement sont aussi utilisés au niveau local pour des prises de décisions dont la pertinence dépend de la fraîcheur de ces données.

Rénover le recensement, c'était pour les responsables locaux - élus et cadres territoriaux - le moyen de disposer de photographies régulières de leur territoire reflétant de façon fidèle la réalité. Celles-ci permettent de mettre en lumière les évolutions et mutations et facilitent ainsi la mise en œuvre des politiques prospectives de gestion.

Enfin, le recensement est une source importante de données statistiques à un niveau fin et son actualisation permettra d'approfondir par exemple des questions relatives au logement ou à l'emploi en fonction de problématiques locales.

RÉCAPITULATION.	
Nombre de Garçons.	264
de Filles.	250
d'Hommes mariés.	250
de Femmes mariées.	251
de Veufs.	20
de Veuves.	40
de Militaires aux Armées.	6
TOTAL numérique de la Population.	1650
Population agglomérée.	
Certifié véritable, à Vaux le 29 Mai 1854	
Le Maire de la Commune de Vaux	

Analyse financière de Vaux-sur-Seine

demandée par la commune,
réalisée par monsieur Jean-François Casadeï, Receveur Municipal.

Par Gérard Moneyron, adjoint au maire aux finances,
aux commerces et aux PME



Monsieur Casadeï décrit l'analyse financière comme un outil de réflexion pour les collectivités, qu'il ne juge ni les choix, ni l'opportunité des dépenses.

La comparaison de la situation communale s'établit avec 59 communes de même strate de population de la région Ile de France (de 3.500 à 4.999 habitants), soit 4.413 habitants à Vaux (chiffres du recensement de 1999).

FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

A) COMPOSANTES DES CHARGES ET DES PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT

1) Les charges de fonctionnement

Elles ont globalement augmenté de 2,5% entre 2004 (2 585 K€) et 2007 (2 651 K€). Elles s'établissaient, au 31/12/2007, à 600 €/hbt (894 €/hbt dans la région).

En 2007, les postes charges de personnel + contingents + intérêts des emprunts ont représenté 49% du total des produits de fonctionnement.

- Charges à caractère général

Elles ont enregistré une hausse de 2,5 % : de 827 K€ en 2004 à 847 K€ en 2007.

- Charges nettes de personnel

Elles ont progressé de 6 % passant de 1 302 K€ en 2004 à 1 384 K€ en 2007, et ont représenté une charge de 314 €/hbt (462 €/hbt dans la région).

- Charges financières

La charge d'intérêts est passée de 35 K€ en 2004 à 58 K€ en 2007.

Au 31/12/2007, elles représentaient 2 % du total des charges réelles de fonctionnement, soit 13 €/hbt (31 €/hbt dans la région).

2) Les produits de fonctionnement

- Les produits réels

Ils ont globalement progressé de 8,5% entre 2004 et 2007, passant de 3 058 K€ à 3 314 K€. Ils s'établissaient à 751 €/hbt

(1 046 €/hbt dans la région) au 31/12/2007.

- Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont la première source de recettes pour la collectivité (59% de la totalité des produits réels de fonctionnement).

Ils sont passés de 1 724 K€ en 2004 à 1 963 K€ en 2007, soit une hausse de 14%.

- Dotations et participations

Elles ont enregistré une diminution de 1,5% : 1 104 K€ en 2004 contre 1 087 K€ en 2007.

B) LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est la première ressource dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle a progressé de 40% depuis 2004. Elle est en effet passée de 473 K€ à 663 K€, soit 150 €/hbt (151 €/hbt dans la région).

L'INVESTISSEMENT

A) LE FINANCEMENT DISPONIBLE

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il comprend notamment la Capacité d'Auto Financement (CAF).

Le financement disponible est passé de 658 K€ en 2004 à 2 127 K€ en 2007.

B) LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET LEUR FINANCEMENT.

Sur la période 2004 à 2007, la moyenne des dépenses d'équipement s'établit à 273 €/hbt. Les travaux et acquisitions 2007, restant à réaliser en 2008 (277 K€), seront intégralement couverts par les recettes y afférentes (295 K€).

Les travaux inscrits au titre du contrat départemental et régional sont programmés sur les années 2008-2010, l'essentiel de l'engagement étant prévu sur 2008 et 2009 : restaurant scolaire, salle des fêtes Marcelle Cuche, Mairie annexe et salles associa-

tives, Place publique, Restauration du lavoir. Leur coût a été estimé à 3 407 K€ TTC au 5/10/07 (coût susceptible d'évoluer à la marge) pour une charge communale nette s'établissant à 1 555 K€ TTC.

Le "bouclage" de l'ensemble du projet nécessitera sans doute la réalisation, en 2009, d'un emprunt (500 à 600 K€) que la collectivité absorbera sans difficulté majeure, en raison d'une capacité d'autofinancement régulièrement de bon niveau, l'encours de dette étant par ailleurs deux fois inférieur au ratio départemental et trois fois inférieur au ratio régional.

LES MARGES DE MANOEUVRE

A) LA FISCALITÉ DIRECTE

Le produit des deux taxes a progressé entre 2004 et 2007 :

taxe habitation 14% (hausse des bases et des taux).

taxe foncière bâtie 15% (hausse des bases et des taux).

Les impôts sur les ménages (TH + TFB) ont représenté, en 2007, 90% du total du produit des contributions directes.

B) ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

La dette en capital s'établit, au 31.12.2007, à 1 141 K€ et représente 258 €/hbt.

Elle est, de manière significative, inférieure à celle constatée dans les collectivités situées dans la même strate démographique : Département 534 €/hbt.

Région : 732 €/hbt.

CONCLUSION

Monsieur le Receveur Municipal précise que l'atout essentiel de la commune de Vaux-sur-Seine se situe à la fois dans la parfaite maîtrise de ses charges de fonctionnement et sa capacité à valoriser ses ressources de fonctionnement.

Dans le même temps, le poids de la dette, très inférieur à celui constaté dans des structures similaires, conforte une situation saine.

Aussi la commune a-t-elle pu se constituer une capacité d'autofinancement, en progression régulière, qui lui a permis de conduire une politique active et efficace d'investissements, notamment depuis 2005.

L'importance des programmes en cours d'exécution, parfaitement analysés, n'est pas de nature à remettre en cause une situation financière globalement équilibrée.



PRISE EN CHARGE GLOBALE DU PORTEUR DE PROJET

Un accueil

- Entretien individualisé
- Diagnostic de faisabilité
- Orientation

Un accompagnement de 6 mois

- Aide à la construction du projet
- Apport méthodologique
- Un appui technique
 - Un centre de ressources documentaire
 - Mise à disposition d'un bureau, d'un poste informatique et d'une connexion internet

Une aide à la recherche de financement

- Banques
- Prêts d'honneur

Une aide à l'installation

- Bourse aux locaux
- Immobiliers d'entreprises
- Annuaire des entreprises

Un suivi du démarrage de l'entreprise de 12 mois

- Suivi de gestion
- Mise en place de tableaux de bord

Contact au 01 30 22 90 50

Créé en 1998, le Comité de Bassin d'Emploi est une structure de développement économique qui a permis la création et le développement de nombreuses entreprises sur son territoire (11 communes actuellement). Les porteurs de projet du territoire du Comité de Bassin d'Emploi bénéficient d'un dispositif global unique et gratuit d'appui à la concrétisation des projets d'activité économique, le PASS ENTREPRENDRE (depuis 2004). Celui-ci englobe les deux phases critiques de la création d'entreprise :

- La phase montage de projet, au cours de laquelle le porteur est accompagné jusqu'à six mois, pour formaliser les modalités de réussite économique de sa future activité.
- La phase démarrage où, durant douze mois, le jeune chef d'entreprise est suivi afin d'amorcer son activité dans les meilleures conditions.

Le Comité de Bassin d'Emploi s'est attaché à compléter son dispositif

par la mise à disposition pour tous les signataires d'un PASS ENTREPRENDRE, d'un bureau de travail avec un poste informatique doté d'une connexion internet, d'un centre de ressources et d'un réseau de professionnels susceptibles d'intervenir sur leur parcours.

A ce niveau, tant pour les porteurs de projet que pour les acteurs locaux, la mise en place du PASS ENTREPRENDRE a permis indirectement :

- d'améliorer la lisibilité des outils et aides à la création d'entreprise, par l'information des créateurs sur tous les dispositifs existants, tant au niveau national que local ;
- le renforcement d'un réseau d'acteurs économiques et d'opérateurs de la création d'activité, par leur association aux actions du CBE (journée de la création, réunions de travail, club de créateurs...) ;
- d'intégrer le suivi du démarrage des entreprises dans les missions des professionnels de la création.

Aussi, le Comité de Bassin d'Emploi

poursuit son dispositif par la mise en place de formations gratuites à la création d'entreprise à tout porteur de projet issu du territoire du Comité de Bassin d'Emploi.

Le but est de proposer une initiation à la gestion mais aussi à la construction de leur projet en leur donnant les outils de base nécessaires à la bonne mise en route de leur projet.

Sont abordés le cadre méthodologique de la création d'entreprise, les moyens nécessaires pour effectuer une étude de marché, les aspects comptables mais aussi juridiques et fiscaux de l'entreprise, etc.

Cette formation s'articule en 15 modules répartis sur 7 jours.

Quelques chiffres depuis l'origine ...

- Plus de 2500 porteurs de projets accueillis
- Plus de 2000 projets accompagnés
- Plus de 500 entreprises créées
- Plus de 800 emplois créés
- 83% de taux de pérennité après 3 ans d'activité.



Une vocation

- Rompres l'isolement du créateur
- Partager et échanger des expériences : lieu d'informations
- Mettre en relation : effet réseau
- Insérer le créateur dans le tissu économique
- Susciter et promouvoir l'esprit d'entreprendre
- Pérenniser les entreprises existantes

Une activité

- Réunion mensuelle en soirée
- Intervention de spécialistes, témoignages sur le thème abordé
- Discussions et échanges sur nos doutes, nos problèmes
- Des visites d'entreprises
- Montrer des réussites d'entreprise

Une présence

- Salons, presse, conférences/débats, petits déjeuners thématiques, formations à la création d'entreprise

Le Club est composé d'hommes et de femmes, anciens et récents créateurs ou entrepreneurs de leur entreprise. Ils ont tous en commun un itinéraire fait de joies et de soucis ; à l'enthousiasme qui les a aidés à prendre des risques se substitue peu à peu l'assurance. Le partage de ce vécu permet des échanges directs et efficaces, rien ne vaut l'expérience personnelle dit-on ! Pourtant éviter de reproduire les erreurs des « anciens » se révèle un atout de taille. Créé en 2005 à l'initiative du Comité de Bassin d'Emploi du Val de Seine, c'est une association à but non lucratif, elle est gérée par des bénévoles, tous chefs d'entreprise

Qui peut adhérer ?

Ouvert à tous les chefs d'entreprise

Contact au 01 30 22 90 50

C'est en 1947 qu'est née cette idée de faire concourir des jeunes du monde entier dans le cadre d'une compétition de haut niveau. Les Olympiades des métiers permettent (tous les 2 ans) aux moins de 23 ans, apprentis, compagnons, élèves de lycées professionnels,

stagiaires ou salariés, de s'affronter régionalement, nationalement, puis internationalement sur le modèle des jeux olympiques. Dans cet objectif, une équipe portera les couleurs de notre pays en 2009.



Mille jeunes viendront des cinq continents et de 48 pays, plus de 40 métiers issus de différents secteurs (bâtiment, travaux publics, industrie, agriculture, alimentation) seront en compétition à Calgary au Canada du 1^{er} au 6

septembre 2009. Lors des dernières Olympiades, en 2007, à Shizuoka, au Japon, la France avait remporté 12 médailles, dont 5 d'or en imprimerie, menuiserie, contrôle industriel, taille de pierre et boulangerie.

Nos jeunes artisans ont du talent

Sylvain Damiens aux Olympiades des métiers

La France favorise une large participation en donnant à un maximum de jeunes leur chance d'intégrer l'équipe de France des métiers, pour participer à la compétition internationale. Tel est l'objectif du processus de sélection progressif qui a été mis en place au niveau régional puis national.

En France, les Olympiades des Métiers se déroulent en trois temps forts :

Les sélections régionales, qui se déroulent entre mars et novembre 2008, sont organisées par les Conseils régionaux et en partenariat avec les organismes professionnels, consulaires, établissements d'enseignement et de formation professionnelle dans 22 régions de France. Plus de 7000 candidats étaient attendus.

Elles ont pour objectif de sélectionner

le meilleur candidat de chaque région, de chaque métier afin de constituer l'équipe régionale qui défendra les couleurs de sa région lors des Finales Nationales.

La sélection Régionale «Menuiserie» a eu lieu le 22 octobre 2008 au CFA Chambre des Professionnels du Bois, à Paris. Elle consistait à désigner l'apprenti qui représenterait l'Île de

France dans le métier de la Menuiserie. Le temps imparti pour l'épreuve était de 8 heures, le sujet : un panneau de signalisation.

12 des 15 candidats se sont présentés. Un seul d'entre eux a réussi à terminer la pièce dans les délais. Il a obtenu 150,70 points. Il s'agit de Sylvain Damiens, qui obtient la médaille d'or.

Les Finales Nationales qui se dérouleront les 5-6-7 février 2009, sont organisées par l'une des régions de France, sur un site unique, Lille, Région Nord-Pas de Calais.

Les Finales Nationales réunissent les meilleurs jeunes de toutes les régions de France.

Cette seconde étape de sélection verra naître l'équipe de France des Métiers. Durant trois jours, les candidats représentant toutes les régions de France vont tenter, durant ces Finales Nationales, d'intégrer l'Équipe de France des Métiers. Durée : 20 heures maximum, réparties sur 3 jours.

Le concours international se déroulera à Calgary, au Canada en septembre 2009 en présence d'un vaste public. Cette compétition mondiale des métiers est organisée par l'un des pays membres de Worldskills International. Lors des dernières Olympiades, en 2007 à Shizuoka au Japon, la France avait remporté 12 médailles, dont 5 médailles d'or en imprimerie, menuiserie, contrôle industriel, taille de

Pierre et boulangerie.

Plus de 1 000 jeunes candidats âgés de moins de 23 ans venant de tous les continents vont participer aux épreuves pendant quatre jours avec pour chacun d'eux le rêve d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze, l'espoir de monter sur la plus haute marche du podium et de voir hisser le drapeau de leur pays lors de la cérémonie de clôture. Les candidats classés à partir de la 4^e position et qui obtiennent un total de points supérieur ou égal à 500 se voient attribuer un diplôme d'honneur.

Rendez-vous à Lille en 2009 !

Nous souhaitons bonne chance à Sylvain Damiens !



Sylvain, 20 ans, apprenti au CFA CPB, prépare un BP Menuisier (2^e année) après avoir obtenu un BEP Bois et Matériaux Associés et un CAP Menuisier.

La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) lui remet un diplôme supplémentaire. Il est Major de sa promotion au CFA d'Aubergenville.

Sylvain est apprenti au sein de l'entreprise de son père, la menuiserie Maurice Damiens à Vaux-sur-Seine. Cette menuiserie de famille fondée en 1932 par un grand oncle, M. Louis Fischer, est reprise en 1961 par M. Pierre Damiens le grand père de Sylvain et, depuis 1994 par Maurice Damiens, son père, qui a déjà eu un apprenti médaillé de Bronze en 2000.





Le Marché de Noël Vauxois



Par Aurore Lancéa, déléguée aux fêtes

Cette année le marché de Noël s'était installé dans la cour de l'école primaire, les commerçants du marché avaient répondu présents pour participer à cet événement. Un collectif de parents organisateurs, en collaboration avec la municipalité, avait au préalable déroulé le programme de cette journée festive en la ponctuant d'animations diverses : ateliers pâte à sel, contes de Noël à la bibliothèque, venue du père Noël, décoration du sapin aboutissant à un goûter.

Le matin, lors de l'ouverture du marché, le vin chaud fumait déjà dans la marmite, les sapins étaient déjà prêts à être emportés, des saveurs d'épices et de pins accueillait les visiteurs.

Sous le préau se tenaient les stands des objets et gourmandises faits par nos enfants de maternelle et primaire mais aussi un stand au profit d'Aide et Action, un bon moyen de finir cette année par un geste solidaire.

La cour était le théâtre de divers petits étalages d'objets proposés par les exposants, en

passant des bijoux au cartonnage, que d'idées cadeaux... Pour se restaurer, chacun avait mis son imagination au bénéfice des papilles de nos visiteurs, spécialités portugaises, paëlla, coucous, miel, fruits frais mais aussi tous les gâteaux confectionnés par les papas et mamans. Un petit goût oriental planait au stand buvette avec la possibilité de déguster quelques cornes de gazelle, rochers aux amandes accompagnés d'un verre de thé à la menthe, rien de mieux pour réchauffer tous nos bénévoles, vendeurs et acheteurs d'un jour.

Le marché a fermé ses portes sur des sourires de satisfaction, une fois encore, cette fête fut une réussite. Un grand merci à tous les acteurs qui ont participé au bon déroulement de cette journée...



Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux fleuristes Sandra Campos et Fabrice Demai qui succèdent à l'Hautil fleuri.



Les impressions vauchoises sont favorables à la quinzaine commerciale qui a eu lieu fin décembre.

Dix-sept de nos commerçants ont contribué à cette réussite en partenariat avec la mairie. Le bar tabac Le Vauxois, les boulangeries Péchaux et Scipion, CM immobilier, les salons de coiffure Sandrine et Adeline et LV Studio, l'institut de beauté Ephélide Beauté, le fruitier primeur Omar (marché), la Fleuriste la fleur de Mai, l'apiculteur Marc Balas (marché), la décoration florale Marie Erick, le Petit Casino, les garages Relais de l'Hautil et Garage Cornet, la pharmacie Druguet Cornet, le poissonnier A.J David (marché), la roûisserie Caliméro (marché) se sont donc mobilisés en proposant à leurs clients de remplir un bulletin de participation à glisser dans une urne.

Lors du tirage au sort, cinquante-sept cadeaux ont été distribués, chaque commerçant participant offrait trois cadeaux, la municipalité quant à elle offrait trois coffrets de parfumerie, un appareil photo numérique, un iPod et un micro-ordinateur portable.

De magnifiques présents pour débiter cette nouvelle année d'une excellente façon. Merci à tous de votre participation généreuse.

Nous vous attendons nombreux aux festivités vauchoises. Des surprises sont **Agenda** en préparation pour le deuxième semestre 2009. Alors à vos Agendas...

Mercredi 25 février CARNAVAL

Notre Bonhomme carnaval a toujours beaucoup de succès auprès des petits et des grands. Sera-t-il encore présent dans les rues de Vaux-sur-Seine en 2009 ? Affaire à suivre !!!



Dimanche 21 juin FÊTE DE LA MUSIQUE & FEU DE LA S^T JEAN

De nouveaux talents, des rythmes endiablés toujours prêts à nous faire danser jusqu'à l'aube. Avec le feu de la Saint Jean, la soirée promet d'être chaude.



Mercredi 15 avril ŒUFS DE PÂQUES

Journée chocolatée entièrement dédiée aux enfants, parc de la Martinière, après inscription. À consommer sans modération.



Lundi 13 juillet FÊTE NATIONALE

Associant musique grâce à un orchestre, et spectacle pyrotechnique, l'ambiance en bord de Seine est toujours à la fête.



Vendredi 1^{er} mai BROCANTE.

Traditionnelle brocante vauchoise. Exposants et chineurs, toujours au rendez-vous, apprécient cette journée. Venez à nouveau nombreux à la brocante de printemps.



28 - 29 & 30 août FÊTE FORAINE

Pour finir l'été ou préparer la rentrée, la fête foraine accueille les petits et les grands, boulevard Loiseleur.



CONCOURS : Les yeux grands ouverts.

La commission culturelle lance cette année un concours intitulé « Clin d'œil sur Vaux-sur-Seine ». Le thème fait référence à cette forme de communication qu'est la photographie.

Ainsi, le concours vise à ouvrir au grand public un espace réservé à l'expression artistique et à lui donner la possibilité de s'exprimer par la photo amateur, le temps d'un instant, d'une prise, ou plus si affinités. L'occasion pour chacun de se découvrir une nouvelle passion.

Cette année, aucune restriction.

Des scènes de vie, en passant par la nature ou autres, vous aurez l'opportunité d'explorer toutes les facettes de cet art et de laisser exploser votre créativité.

Seule obligation : que les clichés soient représentatifs de Vaux-sur-Seine.

Les photos seront exposées au fur et à mesure selon des thèmes pendant l'année 2009.

Les clichés seront jugés en fonction de leur originalité, de leur impact visuel ainsi

que de leur qualité technique.

Les primés se verront récompensés par des prix qui viendront s'ajouter à la satisfaction et au plaisir d'une photo bien prise.

Mais pour le moment, rien n'est joué !! Alors gardez les yeux bien ouverts et à vos appareils photos...

Inscription et règlement du concours à la mairie.

Dépôts des photos à la mairie à l'attention de madame Monnier.

La bibliothèque : un rendez-vous incontournable !

La Dictée 2008

Le samedi 15 novembre, les passionnés de la langue française se sont réunis dans la bibliothèque, aménagée pour l'occasion. Isabelle Cornet a lu le joli texte (avec moult difficultés, comme il se doit !), choisi par les bibliothécaires.

L'exercice demande une certaine réflexion et une part d'application mais tous les participants sont heureux d'être venus et d'avoir partagé cet effort méritoire...dans la bonne humeur !



Claire Carrel a reçu le 1^{er} prix, pour la deuxième année consécutive, suivie de près par trois 2^{ème} prix, Françoise Dudignac, Simon Damien, Sylvie Giorgi, et un 3^{ème} prix attribué à Dominique Ragot.

Ils ont tous été chaleureusement applaudis...et récompensés !



Les plus jeunes ont été invités eux aussi, pour élucider des charades, mots croisés, devinettes et autres jeux de lettres. Cadeaux et goûter ont clôturé cette rencontre festive !



PoésYvelines

Mercredi 19 novembre, Vaux-sur-Seine a participé à la 5^{ème} édition de PoésYvelines, festival départemental de la poésie.



Jacqueline et Claude Held, auteurs de nombreux recueils, romans et contes ont été accueillis dans la bibliothèque à cette occasion. Habitant dans la région Centre, près d'Orléans, ils se sont déplacés pour rencontrer les jeunes Vauxois. Les enfants et adultes présents pour la rencontre-lecture du matin ont beaucoup apprécié la fantaisie de langage des deux écrivains : jeux de mots et chansons pour un moment de plaisir partagé.

L'après-midi les plus jeunes se sont retrouvés autour d'une table pour un atelier d'écriture : leur production peut être lue à la bibliothèque.

J. Jeanroy



En 2009

À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

Janvier

● Concours de dessin

« Affiche de la Dictée 2009 ». Les personnes qui souhaitent participer au concours doivent se présenter à la bibliothèque, à partir du 15 janvier 2009, pour en connaître les modalités.

Du 9 au 30 mars

● Le Loup

Exposition en partenariat avec la Bibliothèque départementale des Yvelines.

● **Concours de dessin** pour les plus jeunes.

● **Après-midi de contes** pour les enfants des grandes sections maternelles.

Samedi 4 avril à 10h30

● Tidom, Tidame

Spectacle d'histoires sonores pour les tout-petits (3 mois à 5 ans).

Deux baguettes de balafon sur un petit bout de bois, une conteuse joueuse au milieu des enfants, tut, tut, vrrrrrrrrrr...ils sont une voiture, un train, un avion...

Vendredi 5 Juin à 20h30

● **Soirée contes pour les adultes**, sous les arbres du parc de La Martinière.

Avec l'intervention de Luis Pinilla, conteur, passionné d'histoire locale.

23 juin au 4 Juillet

● Accro'livres

Des livres et des lectures dans l'air du parc ! Pour les enfants (à partir de 2 ans).

Juillet à la salle du conte

● **Des projections vidéo** au début de l'été : une programmation sera disponible à l'accueil de la bibliothèque.

Et aussi une initiation au multimédia pour les personnes intéressées : prendre contact avec les bibliothécaires au 01-30-99-48-80.

Il s'agit d'une petite formation pour celui ou celle qui n'utilise pas Internet et souhaiterait en apprendre les rudiments !

Spectacle de Noël 2008

Vendredi 12 décembre toutes les classes de l'école maternelle étaient attendues au Coséc pour assister au traditionnel spectacle de Noël. Le trajet fut parcouru dans le froid et la bonne humeur en compagnie des mamans venues nous prêter main forte pour l'encadrement.

Une fois les enfants installés dans le gymnase – par groupes de trois classes – le spectacle « Alice au pays des merveilles » pouvait commencer.

Tout le monde connaît plus ou moins l'histoire d'Alice au pays des merveilles, sur-



tout la version de Walt Disney. Pourtant personne ne s'est ennuyé pendant les 50 minutes qu'a duré ce spectacle. Tous ont été captivés par cette Alice-là, pleine de fraî-

cheur, qui a entraîné petits et grands avec elle dans sa folle aventure à la recherche du lapin pressé. Tout y était : personnages attachants, décors soignés, musique entraînante, chants et pas de danse, rires et même petits tours de magie...

L'école maternelle Les Groux remercie vivement la mairie d'avoir offert ce spectacle aux enfants ! Ce fut pour eux une belle parenthèse dans le quotidien de l'école et un véritable moment de bonheur pour tous ! Et quand on demande aux enfants ce qu'ils ont préféré, les réponses fusent : Alice ! Et ... Moustacha le chat pacha qui se dandinait et qui jouait à cache-cache !

Cette année la maternelle, dotée d'une salle informatique de 15 postes, innovante et propose aux parents de consulter en ligne le travail de leur enfant. Quelques enseignants courageux se sont lancés dans l'aventure multimédia, proposant sur Internet un "cahier de vie numérique".

Incorporant de l'image, du son, des animations, celui-ci relate la vie des enfants dans leur classe et à l'école. Ces cahiers numériques sont disponibles pour les classes 2 et 3 (Monsieur Le-grand et Madame Ferreira). Ils sont accessibles depuis une page d'accueil relayant également des informations utiles pour toute l'école (horaires, numéros de téléphone, etc.).

Le contenu est mis à jour régulièrement et permet de diffuser largement et à toute heure les aventures quotidiennes des enfants.

**ECOLE MATERNELLE
DES GROUX**
(Site web, enrichi par des enseignants, partagé par des enfants)

Informations sur l'école

Cahiers de la classe 2 NOUVEAUTES

Cahiers de la classe 3 NOUVEAUTES

(RETOUR AU SOMMAIRE)

Adresse : <http://www.ec-groux-vaux.ac-versailles.fr/> "

Inscriptions en maternelle

Vous venez d'inscrire votre enfant au service scolaire de la mairie pour une entrée à l'école maternelle de Vaux-sur-Seine en septembre 2009.

Comme vous le savez certainement, l'école est désormais fermée le samedi matin, et je ne serai pas en mesure de vous recevoir ce jour-là.

Néanmoins, afin d'admettre votre enfant dans notre école, je vous propose de vous rencontrer les jours suivants, sur rendez-vous :

- Les mardis après-midis, de 14 h à 15 h : mardis 13/01, 20/01 et 27/01.
- Les jeudis après-midis, de 14 h à 16 h : jeudis 15/01, 22/01, 29/01 et 5/02
- Les lundis, mardis, jeudis de 11 h 30 à 12 h, du 12/01 au 12/02.

M.H. Poidevin

**LE SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE SERA OUVERT LES SAMEDIS 17 ET 30 JANVIER
DE 9 H À 11 H 30 AINSI QUE LES SAMEDIS 7 ET 21 FÉVRIER DE 9 H À 11 H 30.**

Le 23 janvier 2009 élections du Conseil Municipal Enfants

Celui-ci, comme le Conseil Municipal des adultes, a pour but d'améliorer la vie des citoyens dans la commune au travers d'un ou plusieurs projets. Il permet de connaître les possibilités financières et matérielles de la ville, de savoir avec quel argent, avec qui et comment on va entreprendre un projet. Cela s'appelle la gestion d'un budget.

Participer au Conseil Municipal Enfants, c'est comprendre le fonctionnement d'une ville et de sa mairie puis, réaliser des projets après s'être assuré de leur utilité et de leur faisabilité.

Comment fonctionne le conseil municipal des enfants ?

Le conseil municipal des enfants se réunit le mercredi matin de 10 h à 12 h.

Les premières réunions servent à comprendre le fonctionnement de la mairie et du Conseil des adultes. Les réunions suivantes sont un travail sur la recherche d'un projet, l'étude de sa faisabilité et les moyens de le réaliser.

Certaines réunions pourront être modifiées en fonction du travail réalisé ou des personnes à rencontrer.

L'élaboration finale d'un projet ne pourra se faire qu'après accord du Conseil des adultes.

Le conseil des enfants se doit d'informer ses électeurs de son travail et, si besoin est, de solliciter leur opinion.

Campagne électorale : Du lundi 12 au jeudi 22 janvier 2009

Election à l'école primaire : Le vendredi 23 janvier 2009

Séance plénière à la Martinière (annexe de la Mairie) : Le vendredi 23 janvier 2009

Halloween au centre

Les origines d'Halloween sont jusqu'à aujourd'hui légendaires et controversées, c'est pourquoi la fête a été revue et corrigée par le centre de loisirs avec le consentement des enfants.

Alors sans perdre de temps et dès le premier jour des vacances, les enfants se sont donnés à fond pour décorer les locaux du centre, et c'est avec joie qu'ils ont eu recours aux citrouilles, toiles d'araignées géantes, monstres etc...

Pendant cette semaine riche en rebondissements, les enfants du centre ont invité leurs camarades de la commune de Mézy afin de les faire profiter du spectacle du Cristal magique.

Pour beaucoup d'entre eux, Halloween est le jour pendant lequel la chasse au chocolat

et aux bonbons est permise. Et pour finir cette semaine en apothéose, nous avons préparé une fiesta afin de partager ce moment de convivialité sur les rythmes endiablés de DJ Diable.

Laéticia & Clément

Mini camp pour l'été 2009

Après quatre ans d'expérience de camp, le Centre de Loisirs revoit son organisation pour cet été. Un nouveau concept sera bientôt présenté.

Pour plus d'infos contacter Clément.



La Caisse des écoles

en 7 réponses

◆ **Caisse des écoles et Coopératives scolaires, est-ce la même chose ?**

Non. La Caisse des écoles est un établissement public communal composée de membres de droit, d'adhérents et de bienfaiteurs. Placé sous la présidence du Maire, son conseil d'administration comprend l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, un représentant du Préfet, 4 représentants de la municipalité et 5 représentants des parents d'élèves.

La coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité.

Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités, des dons et subventions et est gérée par l'école.

◆ **Principales actions de la Caisse des écoles ?**

Favoriser le développement de l'instruction publique et la fréquentation des écoles élémentaire et maternelle.

Elargir les horizons culturels des enfants (livres, animations...).

Encourager toutes les activités périscolaires (classes de découvertes, sorties...).

Financer du matériel éducatif, sportif...

◆ **Objectifs de la Caisse des écoles ?**

La caisse des écoles a un rôle important.

Ses activités se sont diversifiées et sont devenues multiples mais elles restent tournées vers l'épanouissement de l'enfant dans le milieu scolaire.

Pour atteindre ce but, la caisse des écoles a besoin de vous, de chaque parent d'élève des écoles maternelle et élémentaire.

◆ **Fonctionnement actuel ?**

Elle ne peut exister en l'état.

Elle ne finance plus les projets scolaires par manque de représentants au niveau des parents d'élèves (1 personne au lieu de 5) et de rentrées financières.

◆ **Qui peut-être représentant des adhérents ?**

Tout parent d'enfant fréquentant l'école maternelle ou élémentaire à jour de sa cotisation (5€) peut se présenter pour être membre du comité.

Les représentants des adhérents sont élus lors d'une assemblée générale.

◆ **Quelles sont ses ressources ?**

Elles proviennent principalement des produits des différentes manifestations organisées par la caisse des écoles (loto, soirée foot, kermesse...) mais aussi des cotisations des membres, des subventions obtenues et des dons.

◆ **Comment relancer la caisse des écoles ?**

Se faire connaître auprès de la mairie, payer la cotisation, déposer sa candidature pour l'élection des représentants... car la caisse des écoles est l'affaire de tous.

**Votre soutien,
votre participation sont indispensables
à la caisse des écoles pour assurer
ses animations,
ses financements auprès des écoles.**

Brèves du CCAS

SÉJOURS ENFANTS

L'été dernier, comme chaque année, le CCAS a offert aux enfants vauchois la possibilité de partir dans un centre « Vacances pour tous ». Le CCAS prenant en charge 60% du prix total du séjour selon un barème du quotient familial. Quatre enfants sont donc partis à St Tropez au mois de juillet.

BROCANTE D'AUTOMNE

Le mauvais temps du 5 octobre dernier n'a pas été très favorable à la vente des livres et rabots proposés sur le stand du CCAS. La recette de 214 € a été versée pour une aide exceptionnelle à un Vauchois en situation difficile.

ALLOCATIONS

Rappel des conditions à remplir :
Bénéficiaires non imposés sur le revenu et titulaires du FNS (Fond National de Solidarité ou allocation supplémentaire).

Allocation consommation d'énergie :

- personnes d'au moins 65 ans.
- retraités entre 60 et 65 ans sans activité rémunérée.
- grands invalides titulaires de la carte d'invalidité.
- familles nombreuses de 3 enfants et plus.

Allocation abonnement téléphonique des personnes âgées :

- Rappel des justificatifs à fournir :
- livret de famille
 - avis de non imposition sur les revenus 2007
 - dernière facture téléphonique
 - RIB (relevé d'identité bancaire)

GOÛTER DE NOËL

Cette année, pour continuer dans le changement, nos aînés étaient invités à se retrouver au Cossec le 11 décembre pour le traditionnel goûter de Noël. Environ cent dix personnes ont pu apprécier les savoureuses bûches et tartelettes de M. Péchaux accompagnées d'une flûte de champagne. Tout ceci dans une ambiance musicale animée par Gilles qui entraîna sur la piste quelques danseurs émérites...Après la distribution de douces gourmandises par notre Père Noël, nos aînés se quittèrent,



emportant chacun un petit cadeau souvenir de ce moment convivial et chaleureux passé ensemble.

COLIS DE NOËL

Comme chaque année, au nom du CCAS, l'équipe de bénévoles a distribué aux anciens de plus de 70 ans absents au banquet d'automne, 65 colis pour personne seule et 24 pour les couples. Douceurs et friandises pour un « voyage au pays gourmand ».

ATELIER MÉMOIRE

La session de l'atelier des neurones-perfectionnement s'est terminée juste avant Noël. Si vous êtes intéressés pour exercer votre mémoire de façon ludique et dans la bonne humeur, Sylvie propose d'animer une nouvelle session. Contacter Mme M. Bianco à la mairie.

CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE

Mme Lerouge-Garabedian ne pourra plus assurer son service d'écoute, de conseil et d'orientation en 2009. Le CCAS tient à la remercier chaleureusement pour toutes ces années passées au service des Vauchois et de l'aide qu'ils ont pu trouver auprès d'elle. Nous sommes en recherche afin de maintenir ce service et vous tiendrons informés.

PARTENARIAT SANTÉ

Le CODES 78 (comité départemental d'éducation pour la santé des Yvelines) et l'ADMY (association de dépistage de masse des cancers dans les Yvelines) en partenariat avec le CCAS, organise une rencontre avec les femmes afin de promouvoir le dépistage du cancer du sein :

le mercredi 14 janvier 2009 à 18h 30 dans la salle des mariages à la Martinière. Venez nombreuses.....

Brigitte Chiumenti



Ne nous oubliez pas... !
Nous sommes au COSEC !! pour les prochaines

collectes aussi.

Le 6 décembre nous n'avons eu que 61 dons alors que les précédentes collectes atteignaient 81 et plus.

Alors pour 2009, les bonnes résolutions :

- Je donne mon sang
- Je note tout de suite les prochaines collectes les 21 février, 23 mai, 19 septembre et 12 décembre 2009.

C'est prévu...donc à bientôt !

L'amicale vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et vous attend nombreux pour la prochaine collecte au cosec.

Restos du coeur

C'est l'hiver, les restos sont ouverts ! Les «Restos» ont repris le 1^{er} décembre et se terminent fin mars.

Chaque année nous avons plus de familles à servir :

- En 2007 14 familles et 41 bénéficiaires.
- En 2008 18 familles et 51 bénéficiaires.

Comme prévue la période est difficile et c'est chaque jour que nous enregistrons des nouvelles inscriptions.

N'hésitez pas à venir nous voir si vous êtes dans la nécessité.

C'est aussi un bon moment de convivialité.

O.Bréard



Les bénévoles :

Nicole Causse, Ginette Trognon, Andrée Motte, Odette Bréard, Sylvie Leclerc, et Arlette Papin, absente sur la photo.

Restauration des tableaux de La Martinière



par Luc-Olivier Baschet, délégué au Patrimoine

Dans la nouvelle salle de mariage et de Conseil de La Martinière, ouverte en septembre 2006, il restait à restaurer les tableaux placés de part et d'autre de la cheminée.

Depuis mi-novembre, restaurés, nettoyés, les deux "Paysages au bord de l'eau", de 1,90 m sur 1,20 m, peints en 1899 par Alphonse Alexis Morlot (1838-1918), élève de Jean-Baptiste Camille Corot, ornent à nouveau la grande salle "Art nouveau".

Financée à 70 % par le Conseil général et à 30 % par la Commune, la restauration de ces œuvres a été confiée à une Vauchoise, Céline Maujaret-Guiné, diplômée de l'Enp-Ifroa, sous la direction de Catherine Cernokrak, conservateur en chef du Patrimoine aux archives départementales des Yvelines, que nous remercions pour avoir soutenu le projet.

Transportés pour être restaurés dans l'atelier de madame Martin, situé au-dessus de la salle de mariage – anciennement la salle de billard – les tableaux n'offraient heureusement pas de trop grandes meurtrissures, seulement une déchirure de neuf centimètres sur l'un. Mais de nombreuses interventions précises et minutieuses étaient nécessaires, car cent dix années ont laissé malgré tout des traces. Ces mesures de conservation permettront à ces deux paysages de traverser le temps et pourquoi ne pas imaginer qu'ils seront les témoins des jeunes mariés de l'an 2100.



Les deux "Paysages" de Morlot, restaurés, dans la salle de Conseil et de mariages.

La restauration est un métier et chaque intervention est un cas d'espèce obligeant à une stricte analyse préalable de l'œuvre d'art. Le diagnostic précis de son état, qui en découlera, déterminera la méthode et l'emploi d'une technique et des matériaux adaptés à l'intervention.

Restaurer, c'est conserver et rendre lisible. C'est atténuer les lacunes pour les faire passer au second plan et pour rendre l'œuvre agréable à contempler.

Le restaurateur doit être humble, se mettre en retrait. Il ne doit pas interpréter, mais être objectif. Il est nécessaire de comprendre l'artiste, son époque, sa technique, de se situer dans son temps. Sans ces connaissances, une main non experte pourrait détériorer définitivement l'œuvre.

Ce métier, pratiqué par des spécialistes confirmés et diplômés des écoles

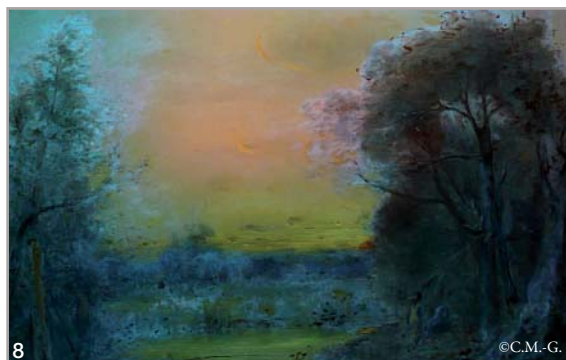
agréées, suit des règles déontologiques définies par la Charte de Venise en 1964, dont voici les grands principes : « **La stabilité** : les matériaux utilisés par les restaurateurs ne doivent pas être altérables.

La réversibilité : ces matériaux doivent pouvoir être éliminés, dans le futur, sans endommager l'œuvre.

La compatibilité : tous les matériaux utilisés doivent être non nocifs pour les matériaux d'origine.

La lisibilité : l'intervention doit rendre à l'œuvre une cohérence. Cepen-





1 - Passage délicat vers l'atelier de restauration.

2 - Céline Maujaret-Guiné présente l'œuvre à Catherine Cernokrak, conservateur en chef du Patrimoine, et lui expose son analyse.

3 - La toile qui comportait une déchirure dut être enlevée de son châssis et maintenue en tension sur un bâti en aluminium durant son traitement. Ici, la phase de décrassage.

4 à 7 - Réparation de la déchirure : au dos de la toile, une pièce est collée (4) ; la déchirure est mastiquée pour combler les manques (6) ; en dernier lieu, la retouche de peinture (7).

8 - Pour localiser les zones de vernis sur les zones claires, il a été nécessaire de faire des photos sous fluorescence UV.

dant, les ajouts de la restauration doivent pouvoir se distinguer de la matière originale par un léger décalage chromatique ou de mise en œuvre.

Le suivi des travaux : les décisions concernant les choix de restauration sont prises par les conservateurs, à l'occasion des réunions dans l'atelier du restaurateur où sont discutées les

étapes du travail.

La documentation : toute intervention doit être documentée par des photographies et la description des principales étapes de la restauration, ainsi que des matériaux employés.

Assortis de l'explication des parties de restauration et, si nécessaire, de conseils d'entretien, ces dossiers

constitueront un outil indispensable pour les acteurs futurs de la conservation de l'œuvre. »

Conserver le passé pour construire l'avenir, redonner une vie à une œuvre pour la transmettre aux générations futures, tels sont les nobles objectifs de la restauration d'art.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA FORÊT DE L'HAUTIL

Par délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2008, la révision simplifiée du P.L.U. a été prescrite. Elle vise à déclasser 25 hectares du Massif de l'Hautil, actuellement sous la trame « Espace Boisé Classé », afin de procéder au comblement des fontis liés aux carrières souterraines de gypse abandonnées, en vue de la réouverture de la forêt au public.

Une enquête publique sera menée au cours du mois de janvier 2009.



PERMANENCE URBANISME

avec Jean-Claude Bréard
Adjoint au maire à l'urbanisme

Sur rendez-vous
tous les jeudis de 18 h à 20 h
tous les 1^{er} samedis du mois
de 9 h 30 à 11 h 30

LE GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS EST ANNONCÉ

La municipalité organisera comme l'an passé, la Journée de l'Environnement, le 21 mars 2009. Ce jour-là, particuliers et associations devraient se mobiliser pour un grand nettoyage de printemps.

L'action touchera les abords des écoles, le parc, le chemin des clos et d'autres sites référencés. Le départ se fera du local des services techniques. Chacun pourra se porter volontaire pour le nettoyage de plusieurs sites avec le souci de respecter en priorité la sécurité, en particulier celle des enfants. Une sensibilisation aux dangers du ramassage de déchets sera faite : seringues, verre cassé... Seront à éviter les sites en bordure des grandes voies de circulation et les berges de la Seine. Les gants et les sacs seront fournis. Le ramassage des sacs pleins et objets lourds se fera avec le camion de la municipalité.



Un nouveau Conseiller

Suite à la disparition de Monsieur Philippe Fortier, Marcel Botton, de la liste « Vivre à Vaux Ensemble », a accepté de siéger au Conseil Municipal. Celui-ci a procédé à l'installation de Monsieur Botton le 4 décembre dernier.

UN POINT SUR LES TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

Après une réunion d'information regroupant les riverains, les travaux de mise en place de l'assainissement collectif et de la collecte des eaux pluviales ont eu lieu rue du Moulin à Vent.

Le mur intérieur du cimetière a été refait, plus résistant et fonctionnel.

L'Espace Marcelle Cuhe : les délais de réalisation sont respectés : la partie « verre » de la façade est terminée et sera complétée par un parement brique. A l'intérieur, les plaquistes terminent leur travail, et la mise en place des plafonds suspendus, dans la salle des fêtes et dans la partie nouvelle, a débuté en décembre.

SIAM

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan, Hardricourt, Les Mureaux va engager d'importants travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, du Centre Gilbert Raby jusqu'à Meulan.

De janvier à mars, ces travaux vont occasionner une gêne importante de la circulation. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants et patients si vous devez utiliser cette route. Vous pouvez éventuellement contourner ces travaux en rejoignant la D922 par la route du Moulin à vent.

Attention : ces travaux auront également lieu deux nuits par semaine. Les nuits de mardi et mercredi.

J.C Waltrégnay
Vice président du SIAM

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Trop souvent dans notre commune, en particulier rue du Général de Gaulle, les piétons sont obligés de descendre du trottoir à cause des véhicules qui y sont stationnés. Cette obligation engendrera, tôt ou tard, un regrettable accident.

La Police Municipale tient à vous rappeler certaines règles concernant l'arrêt et le stationnement.

- L'arrêt ou le stationnement sur un trottoir est interdit et déclaré gênant.

Que vous ayez 2 ou 4 roues sur le trottoir, c'est interdit ! Il peut vous en coûter 35 € d'amende et la mise en fourrière de votre véhicule.

- L'arrêt ou le stationnement sur un passage pour piétons est interdit et déclaré gênant.

Il peut vous en coûter 35 € d'amende et la mise en fourrière de votre véhicule.

- Le stationnement en un même endroit de la chaussée pour une durée excédant 7 jours est interdit et déclaré gênant.

C'est un stationnement dit « abusif ». Il peut vous en coûter 35 € d'amende et la mise en fourrière de votre véhicule.

- Le stationnement sur une zone bleue sans apposition du disque ou avec apposition d'une heure erronée sur le disque est interdit.

Il peut vous en coûter 11 € d'amende.

Nous vous rappelons que des parkings sont à votre disposition : au marché, à la pharmacie et à l'angle de La Poste.

**N'OBLIGEZ PAS LES AGENTS
DE VOTRE POLICE MUNICIPALE À VOUS VERBALISER.**

DISPOSITIONS DE LOI

Dispositions relatives
aux chiens de 1^{ère} et 2^e catégories

Les propriétaires ou les détenteurs de ces chiens doivent être titulaires d'une attestation d'aptitude obtenue après avoir suivi une formation sur l'éducation et le comportement des chiens.

Ils doivent également soumettre leur chien entre l'âge de 8 et 12 mois à une évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

Les propriétaires ou les détenteurs de ces chiens doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de la commune où ils résident.

En cas de défaut de permis de détention, le maire met en demeure le propriétaire ou le détenteur de régulariser sa situation dans un délai d'un mois. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie sans nouvelle mise en demeure et sans délai.

Dispositions relatives
aux chiens mordeurs

Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée par son propriétaire ou son détenteur à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur.

Le propriétaire est obligé de soumettre son chien, pendant la période de mise sous surveillance sanitaire (15 jours), à une évaluation comportementale. Les résultats de cette évaluation doivent être communiqués au maire.

En cas de non-respect de ces obligations, le maire peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt. En cas de danger grave et immédiat, il peut faire procéder à son euthanasie.

LA PRÉ-PLAINTE
PAR INTERNET.

Le dispositif de prise de pré-plainte par Internet est mis en place dans le département des Yvelines à titre expérimental depuis le mois de novembre 2008.

Ce nouveau service permet aux victimes exclusivement d'atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries, menaces, extorsions...) d'effectuer une pré-déclaration en ligne lorsque l'identité de l'auteur de l'infraction est inconnue.

Après avoir choisi le lieu de dépôt de sa plainte, le plaignant sera guidé de page en page dans la rédaction du document. Un accusé de réception, un numéro de dossier et le contenu de sa déclaration lui seront envoyés par courriel.

Le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie compétents contacte l'intéressé dans les 24 heures afin de lui proposer une date de rendez-vous et lui préciser les documents dont il doit se munir.

A cette occasion, il peut relire, modifier ou compléter la déposition en présence de l'enquêteur et la signer. La plainte est alors officiellement déposée.

L'utilisateur accède à ce service par un portail commun à la police et à la gendarmerie :

pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Nous vous encourageons vivement à utiliser ce système qui devrait faire gagner un temps précieux.

MAISON DE LA JUSTICE

Vaux-sur-Seine fait partie du syndicat mixte de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine qui est un lieu ouvert sur les droits et devoirs de la justice dans toutes ses dimensions.

Elle offre :

- **l'accès aux droits** (information et aide dans les démarches, permanences de consultation d'avocats, aide et soutien aux victimes) ainsi que d'autres services.

- **le traitement judiciaire** (service d'insertion et de probation des Yvelines, protection judiciaire de la jeunesse, médiation pénale).

- **la Citoyenneté et règlement amiable des litiges** (intervention d'un conciliateur de la justice, médiation familiale, permanence d'accueil, d'information et d'orientation).

- **des Permanences de juriste :**

à Vaux-sur-Seine, les 2^e et 4^e jeudis du mois, à la mairie, de 15 h à 18 h.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine : 01 34 92 73 42

79 boulevard Victor Hugo

78130 Les Mureaux

Ouverture du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30

L'ACCUEIL
DES NOUVEAUX VAUXOIS

Se déroulera
le dimanche 1^{er} février
à 11 h à la salle de la Martinière

SNCF - QUELQUES RAPPELS CONCERNANT
LA GARE DE VAUX SUR SEINE :

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :

5 h 45 à 20 h 25

Samedi, dimanche et fêtes :

10 h 05 à 17 h 20

HORAIRES DES TRAINS

Du lundi au vendredi

Direction Paris St Lazare

Premier train 5 h 12

Dernier train 21 h 23

Dernier bus 23 h 07*

Direction Mantes-la-Jolie

Premier Train 6 h 50

Dernier Train 22 h 18

Dernier Bus 1 h 32

*vous amène à Conflans, puis train
jusque Paris St Lazare

VENTE DE BILLETS

Au guichet :

Billets Ile-de-France et Grandes
lignes TGV (à l'exclusion des billets
internationaux et des prestations
complémentaires)

Au distributeur :

Billets Ile-de-France en permanence

INFORMATIONS DÉTAILLÉES

Internet : www.transilien.com

Serveur vocal : 0890361010

24 h / 24 (0,15 € la minute)

ou 3635 dites « Transilien »

Ou tapez # 75

24 h / 24 (0,34 la minute).

A . D . G . V .

L'assemblée générale

Il est des années où l'on se pousse pour franchir le seuil de sa maison. Quel courage de se lancer dans le froid ! Pourquoi ? Vérifier les comptes d'une association à laquelle on appartient ? Encourager une équipe de bénévoles ? La curiosité ? Les retrouvailles autour d'un pot ? Diverses motivations ont conduit, en novembre dernier, les adhérents de l'ADGV jusqu'à

la salle La Martinière. Et là, surprise... surprise encore une fois. La beauté indéchiffrable de ce lieu de charme.

Enveloppés de l'harmonie des lieux et des gens, les chiffres de



Yves Carton présente le site ADGV

Mireille résonnent comme une musique cristalline et suivent les arabesques des vitraux. Nicole lance les résultats de l'enquête qui rebondissent sur les fauteuils rembourrés avant de chatouiller gracieusement les oreilles du public, heureux d'avoir été écouté. Le diaporama, insolite dans cette salle prestigieuse, fait sa place. Et quand Yves présente le site de l'ADGV qu'il a construit patiemment, les applaudissements éclatent effaçant ainsi les heures de dur travail. Les travaux à Marcelle Cuhe n'ont pas apporté que des désagréments ! Il est vrai qu'ils nous ont obligés à changer de lieu. Mais tenir une assemblée générale au 87 rue du général de Gaulle nous a permis d'être plus disponibles.

Le site ADGV

Depuis plusieurs mois Yves Carton travaillait à ce projet de site, essayant de comprendre notre association, nos motivations, nos souhaits. Nous l'en remercions vivement. Vous pourrez donc désormais vous informer sur nos activités, prendre contact avec les responsables, poser vos questions, présenter vos suggestions, vous inscrire aux activités à l'adresse suivante : <http://www.adgv.asso.fr>

Les stages du dimanche, en 2009

- Qi gong : 18 janvier - 1^{er} février - 8 mars - 5 avril - 17 mai

Cette année nous sommes obligés de limiter les places à 12 personnes, alors n'oubliez pas de vous inscrire au 06 73 64 63 15.

Marcelle Uguen Présidente de l'ADGV

Catherine Andrin,
professeur de country à l'ADGV
Légèreté et rayonnement

Elle court d'une ville à l'autre, elle danse et fait danser, elle participe à des concours, elle gagne des titres... mais elle gagne surtout la reconnaissance de ses élèves. Une vie agitée sans doute, mais Catherine ne perd pas de vue l'essentiel : le bien être de ses élèves. Voilà pourquoi elle exerce son métier, radieuse, oubliant le côté fastidieux de toute transmission de savoir. Il suffit d'aimer ce que l'on fait pour que tout soit léger. Pour Catherine, la qualité primordiale pour donner des cours de danse est celle de l'écoute, non seulement l'écoute du groupe mais aussi l'écoute de chaque élève. Et lire le bonheur dans leurs yeux quand ils réussissent leurs pas ou leur danse la récompense de tous ses efforts. Les applaudissements qu'ils reçoivent sont autant de bons souvenirs pour leur professeur.

Mais les bons souvenirs se mêlent parfois aux souvenirs douloureux. Ainsi, un jour, Catherine a dû abandonner ses danseurs lors d'un spectacle pour, dit-elle, « partir au chevet de mon père qui s'en allait pour un trop lointain voyage.

Cette fois-là, ajoute-t-elle, ils ont assuré comme si tout allait bien, avec l'aide de ma costumière qui s'est mise aux commandes sono ».

La vie continue, pleine de projets : le concours City of Light, peut-être le championnat de France de la Fédération Française de danse, section Country, et bien sûr les galas de fin d'année.

Son message aux danseurs et non danseurs, aux jeunes et moins jeunes : « Aimez votre métier, profitez pleinement de vos loisirs, et vous ne verrez pas le temps passer. Dans vos moments difficiles, ils vous serviront à tenir le choc, et dans les moments heureux, ils vous apporteront mille rires, sourires, bonheurs en plus. »

Catherine a participé pour la première fois au championnat international U.C.W.D.C. City of light Paris 2008. Et la voilà championne en country Line Classic Novice !!

Cours de country le mercredi de 16h45 à 18h salle Michel Jazy à Meulan (cette année !).

Enquête ADGV Mai 2008

SON OBJECTIF :

Cette enquête entre dans une démarche qualité où on se doit de mesurer la satisfaction des adhérents avec le souci permanent de s'améliorer et de répondre au plus près à leurs attentes.

Tel était le but initial. Après exploitation nous nous sommes rendu compte que ça allait plus loin.

Un lien de communication entre les adhérents et le bureau s'est établi, très enrichissant et générateur de paroles.

LES RÉSULTATS :

92 réponses (1/3 des adhérents, avec une bonne participation des ados) ce qui est un bon taux de réponse.

Les adhérents ont exprimé :

- Leurs encouragements dans nos axes d'actions.
- Leurs inquiétudes quant à l'assurance de retrouver des cours habituels pendant les travaux à Marcelle Cuhe.
- Leurs suggestions et souhaits particuliers (horaires, jours, ouverture d'autres cours, contenus des cours, matériel).

- Leurs raisons de non-inscription parfois : choix d'une autre activité, sentiment de ne pas y arriver.

- Leurs désirs de trouver dans les cours une confiance et non une compétition.

CE QUE NOUS EN AVONS FAIT :

- Dédoublage de cours à Vaux et déplacement de cours à Meulan.
- Transmission aux professeurs des résultats de l'enquête, dès juin 2008.
- Idées pour d'éventuels futurs cours : Qi gong...

Nicole Pertat

TTCV Tennis de table

Quelques nouvelles du club de tennis de table de Vaux-sur-Seine.

Par rapport à la saison dernière, la grande nouveauté est la participation des enfants aux compétitions de jeunes organisées par le comité départemental des Yvelines. 12 enfants y participent, répartis en trois équipes : minimes garçons, cadets garçons et benjamines filles. Les adultes comme à l'habitude sont inscrits dans les compétitions départementales, l'équipe 1 jouant en division 1.

Pour la saison 2008/2009, le club compte 49 inscrits, dont une bonne partie s'est inscrite lors de la journée des associations. Le club a organisé le dimanche 16 novembre son troisième tournoi de l'année. Il était ouvert à tous, comme les précédents, et a été un succès puisqu'il y a eu un record de participants.

En effet, 59 adultes et enfants se sont affrontés tout au long de la journée dans des tableaux réservés à leur catégorie (femmes, filles, hommes, garçons). Le repas du midi, réalisé grâce aux différents plats apportés par chacun, permet comme toujours de faire du tournoi une manifestation conviviale.

Les finales des différents tableaux se sont déroulées devant un public attentionné comme d'habitude. Les vainqueurs dans leur catégorie sont : Romain Darragon (Homme, tableau principal) Florence Moine (Femme) Kilian Thierre (Garçon) Anthéa Laforet (Fille) et Thierry Ehret (Homme, tableau consolante).

Nous vous donnons, d'ores et déjà, rendez-vous pour nos tournois de l'année prochaine. Dès que les dates seront fixées, vous trouverez toutes les informations sur le site du club :

<http://ttcvaux.forumsactifs.com>

En espérant vous retrouver à nos différents tournois, le club de tennis de table souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2009.

François Lecouvey

De l'or au Grand Palais

Lauréate de la Fondation Taylor en 2007, Françoise David-Leroy, a été de nouveau récompensée en obtenant la Médaille d'Or du Salon des Artistes Français au Grand Palais (Salon Historique dont l'origine remonte à Louis XIV) dans le cadre d' "ART en CAPITAL" qui s'est tenu dans la nef du Grand Palais à Paris fin Novembre 2008.

Cela fait dix ans que cette artiste peintre a créé " l'Atelier de Dessin, Pastel et Peinture " à Vaux sur Seine. Elle y enseigne ces matières aux adultes dans la salle des Associations au 87 rue Général de Gaulle tous les mardis.



Françoise David-Leroy est également chargée de cours et anime de nombreux stages dans la Région Parisienne. Ses prochaines expositions auront lieu à Marly le Roi, puis à la Galerie de la Fondation Taylor à Paris.

Renseignements : 01 39 74 56 04

Son site : francoise-david-leroy.com



Le Cercle de la Voile de Vaux-sur-Seine et le millésime 2008

En novembre, la saison de voile se termine, et c'est aussi la période de l'hivernage des bateaux et de la fermeture du club.

Décembre est la période du salon nautique et de la publication des divers classements. Au classement des clubs le CVVX a repris la première place des clubs d'Ile de France qu'il avait laissé échapper l'an dernier, après l'avoir gagnée 12 années de suite.

Au classement individuel des skippers, deux régatiers du CVVX sur le podium :

1^{er} Philippe Benaben et 3^e Jacques Pottier.

Il faut souligner également la présence de 5 coureurs du CVVX dans les 15 premiers.

12^e Jean-Jacques Velfringer, 14^e Jacques Le-maire et 15^e Emmanuel Hauteceur.

Un grand bravo à eux et à leurs équipiers qui, bien que ne figurant pas au classement, participent aux bonnes performances de leurs skippers.

Merci à tous pour avoir fait briller les couleurs du Cercle de la Voile de la ville de Vaux-sur-Seine, et rendez-vous en 2009.

A bientôt, et si la voile vous tente, n'hésitez pas à nous contacter.

Y. Billard 01 30 99 06 26

Site internet : <http://asso.ffv.fr/cvvx/>

J.Pottier Président du CVVX

AVRIL en hiver se met en quatre pour un pas de deux !

Bal du 14 juillet à la gare, bal de la St Louis, conseil de révision et départ des conscrits, kermesse paroissiale, communions, procession de la fête Dieu, fête de la Rosière, des scouts, remise des prix, fête des écoles, chars fleuris, fanfares et majorettes, fête des mineurs à la Ste Barbe, course cycliste, manèges, joutes, concours de pêche, feux d'artifice fin août, autant d'anciens événements festifs de Vaux dont certains doivent avoir des informations, documents et surtout des photos.

L'association AVRIL se lance dans une nouvelle recherche iconographique auprès des Vauvois afin de relater ces bons moments de joie dans notre commune. Tout document quel qu'il soit et quel que soit son format sera scanné précieusement puis rendu et les droits seront réservés.

Plongez-vous vite dans vos boîtes de souvenirs, de diapos, de photos et contactez-nous : **Jean-Claude et Danièle Boulan :**

01 30 99 14 48

Odette Bréard : 01 34 74 29 51

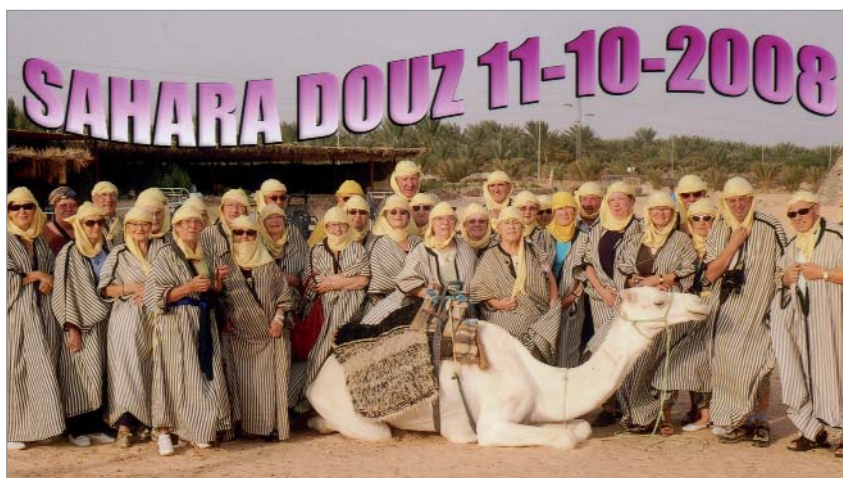
Jean-Fred Prost : 01 34 74 09 50

Ou tout autre membre d'AVRIL de votre connaissance.

Mille mercis.

JFP

Vaux Loisirs Voyages



Vous êtes en activité ou retraités, venez nous rejoindre à V L V. Il vous suffit d'être adhérent et de régler une cotisation pour l'année : 15 € pour une personne seule et 25 € pour un couple. Vous recevrez ainsi nos informations.

Nos sorties déjà engagées pour 2009 :

Le jeudi 15 janvier : Age tendre et tête de bois au Palais des Congrès.

Le jeudi 22 janvier : Le grand Rex et les passages couverts.

Le jeudi 19 février : Holiday On Ice au Zénith.

Le jeudi 19 mars : Château de Versailles Visite avec conférencière des appartements privés de Louis XIV, de Louis XV et la chapelle, puis visite libre du château, traversée du jardin et déjeuner au restaurant La Flotille au bord du grand canal,

promenade libre et retour à Vaux.

Le jeudi 2 avril : Visite de la ville du Havre à pied et en autocar, visite du port en bateau.

Le dimanche 5 avril : Guy Marchand au centre culturel de Vernon.

En juin : Les châteaux de la Loire.

Du 12 au 19 mai : La Bohème et Prague, circuit de huit jours.

Du 26 septembre au 2 octobre : Croisière en Corse de 7 jours.

D'autres sorties et soirées théâtres sont en cours d'étude.

Toutes les sorties se font en autocar au départ de la gare de Vaux.

Pour tous renseignements :

Ch Lagier au 01 34 74 16 20

C. Lagier

Présidente de VLV



11 NOVEMBRE 2008

Cérémonie du souvenir au monument aux morts avec les drapeaux de l'ARAC, des Donneurs de sang, et de la FNACA pour le 90^{ème} anniversaire de la fin de la guerre de 14-18, la «Der des Ders».

Après le dépôt des gerbes, suivi par l'appel aux Morts effectué par les anciens élèves des écoles de Vaux, une petite Vauvoise,

Sabrina, déposa un bouquet de fleurs en mémoire de tous ces «Poilus».

Les participants furent conviés par Monsieur le Maire, Julien Crespo, au «pot de l'amitié», salle de la Martinière, où étaient présentés des souvenirs de cette douloureuse période.

Jean-Pierre Doistau

Président de la FNACA

Point d'orgue...

C'est désormais de tradition à chaque spectacle des anciens élèves, comme Marcel Amont en 2007, Philippe Duval et Machon sont allés, l'orgue en bandoulière, faire l'aubade à la maison de retraite, à l'heure du goûter des résidents.

Tous ont repris en chœur les chansons enfouies dans notre mémoire que le son de l'orgue a réveillée pour un grand moment de plaisir et d'émotion.

Notre 11^{ème} gala était dédié à Pierre Barbault, et avec une pensée très forte pour Denise Plat hospitalisée à Meulan.

Vers 21 heures c'est François Corbier qui a régalié un public d'une soixantaine de personnes de ses petites bleuettes qui, à bien y regarder, abordent les problèmes de société avec le recul de l'humour, du dérisoire, de l'émotion... Une vraie découverte pour tous. Après un petit verre de l'amitié, nous avons



retrouvé les amis Philippe Duval et Machon pour un spectacle autour des chansons des faubourgs, chansons des rues, et là aussi le public n'a pas boudé son plaisir en reprenant les refrains de la Javanaise, des Amants de St Jean et même une version du Chant des partisans qui, un instant, nous a donné quand même la chair de poule et la larme au coin de l'œil.

Belle soirée qui en appelle d'autres, pour nous ce sera maintenant en novembre 2009 dans le nouvel Espace Marcelle Cuche que nous ne manquerons pas d'inaugurer à notre façon.

Mais nous serons présent pour la journée Vaux contre le cancer avec un stand et une animation pour les enfants.

A bientôt donc, et si le cœur vous en dit, rejoignez-nous...

Joël Carpier



Soif [swaf], subst. Fém. Curiosité insatiable, besoin de susciter des questions ; plaisir du jeu ; aspiration à étancher la soif du public, et à la nourrir sans cesse.

Depuis la rentrée 2008, Soif compagnie est très heureuse de s'installer à Vaux-sur-Seine, où elle souhaite continuer son travail de création et de formation afin de développer ses échanges auprès des habitants.

C'est dans un véritable esprit de troupe que Claire Astruc, Luigi Cerri et Chloé Latour (membres de la compagnie) animent des ateliers de théâtre pour tous, (enfants, ados, adultes) et découvrent les talents et la créativité de chacun.

Dans son activité pédagogique, comme dans ses créations, la compagnie met le mouvement au centre de son action et mêle ainsi l'expression corporelle à la parole.

Cela lui permet de donner à voir l'invisible et de transposer l'émotion en geste : sur la scène, tout devient vivant.

Cette recherche artistique s'inspire de deux sources principales : L'Ecole de Théâtre Jacques Lecoq (Paris) et SITI company (New York).

Les spectacles qui en ont découlé proposent un regard sur la condition humaine, humoristique et décoiffant.

Les ateliers de théâtre ont débuté en octobre 2008, il reste quelques places pour les enfants et les ados.

Enfants : (à partir de 7 ans), vous avez envie que votre enfant découvre ses possibilités d'expression, son rapport à l'espace, au temps ; qu'il apprenne à écouter, improviser et jouer avec les autres. Le jeu théâtral sera en résonance avec des contes pour créer des personnages, des tableaux mimés, des univers drôles ou poétiques...

Jeudi : 17h-18h30 Salle des associations, 89 ave. du G. de Gaulle, Vaux s/Seine

Ados : (à partir de 13 ans)

Vous avez envie d'établir un contact avec le public ? Vous vous demandez ce qui rend intéressant une parole ou un geste ? Comment faire rire ou émouvoir sans devenir pathétique ? A travers l'improvisation, le mouvement, et la mise en jeu de situations, l'atelier invite les jeunes à développer leur imaginaire sur scène. Dans un esprit de troupe, un spectacle de fin d'année est envisagé.

Vendredi: 18h30-20h Salle des associations, 89 av. du G. de Gaulle, Vaux-sur-Seine

Adultes : vous avez envie de renouer avec votre créativité, de changer de rôle, de titiller votre imaginaire et de partager vos expériences...

Vous avez toujours rêvé de faire du théâtre sans jamais oser sauter le pas ? Dans une atmosphère ludique, venez partager un moment de théâtre convivial.

Jeudi : 20h-22h Salle de la Martinière, 89 ave G. de Gaulle, Vaux s/Seine

Contact : Claire Astruc 06 20 47 20 31

Avec les membres de la compagnie,

Luigi Cerri - Chloé Latour

contact@soifcompagnie.com

www.soifcompagnie.com



compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2008

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussoy, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Annick Riou, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, M. Marcel Botton.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, M. Jean-Pierre Couteau, Mme Catherine Papalski, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoirs : M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. Didier Duchaussoy. Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à M. José Harter. M. Jean-Pierre Couteau a donné procuration à Mme Aurore Lancéa. Mme Natacha Lemarchand a donné procuration à Mme Ana Monnier. M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost.

Soit : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25

Monsieur Crespo sollicite l'accord de l'assemblée afin de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance.

En effet, afin d'inscrire au programme d'interventions 2009 du S.M.S.O. les études relatives à la sauvegarde des berges de Seine à hauteur du domaine de Rive Seine, le Conseil Municipal doit délibérer avant le 31 décembre 2008.

Cet ajout est adopté à l'unanimité.

● ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Claude Waltrégnny est élu à l'unanimité.

● ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2008

Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'engagement des débats, Monsieur Crespo souhaite que l'assemblée respecte une minute de silence, en hommage et à la mémoire de Monsieur Philippe Fortier.

● INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite du décès de Monsieur Philippe Fortier, le suivant de la liste «Vivre à Vaux Ensemble» ayant accepté de siéger, le Conseil Municipal procède à l'installation de Monsieur Marcel Botton, nouveau conseiller municipal.

Monsieur Crespo souhaite la bienvenue à M. Botton au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

● DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur Crespo rappelle à l'assemblée que, conformément aux délégations attribuées au Maire par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2008, celui-ci peut engager des dépenses jusqu'à 206.000 € HT, après mise en concurrence.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- De confier à l'entreprise « Suburbaine. » les travaux de renforcement et d'extension du réseau public d'éclairage urbain pour un montant de 166.463,50 € HT.

- De confier à l'entreprise "Raoul Taquet" les travaux de renforcement et d'extension du réseau public d'éclairage urbain Chemin des Sables et Chemin de la Galloise pour un montant de 32.406,47 € HT.

- De confier au Bureau d'Etudes "Setu" le contrat de maîtrise d'œuvre pour la poursuite du programme quinquennal d'assainissement Avenue de Cherbourg, Boulevard Angibout, Chemin des Hauts Vals pour un montant de 48.000 € HT.

- De confier au Bureau Duval, Géomètre, le travail de relevé de nivellement pour un montant de 10.900 € HT.

- De commander à l'entreprise "De Cock" les travaux de reprise du carrelage du restaurant scolaire pour un montant de 11.313,20 € HT.

- De procéder au remplacement du serveur informatique et à sa mise en place, auprès de la société "Microsav" pour un montant de 4.128,93 € HT.

- De modifier la régie de recettes "animations".

- De modifier la régie d'avance "Commune".

- De modifier la régie de recettes "scolaire et para-scolaire".

- D'exercer au nom de la Commune de Vaux-sur-Seine le droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré AO 25, sis 12, rue du Tertre au prix de 9.000 € HT.

- De confier à l'entreprise "S.F.D.E." les travaux d'extension du réseau communal d'assainissement eaux usées – variante fonte pour un montant de 92.302,80 € HT.

- De confier à l'entreprise "S.F.D.E." les travaux d'extension du réseau communal d'assainissement eaux pluviales – variante fonte pour un montant de 106.782,40 € HT.

- De confier à l'entreprise "Bati Ouest" les travaux de reprise du mur de soutènement entre le nouveau et l'ancien cimetière pour un montant de 41.804,80 € HT.

- De confier à l'entreprise "D.B.R.L." les travaux d'isolation de la toiture de l'Espace Marcelle Cuhe pour un montant de 5.184,00 € HT.

● SIVATRU : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Suite au décès de Monsieur Philippe Fortier, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune de Vaux-sur-Seine au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale et comité dont Monsieur Philippe Fortier était membre.

Monsieur Crespo propose Monsieur Jean-Pierre Couteau en tant que délégué titulaire et Monsieur José Lerma en tant que délégué suppléant.

Sont élus, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani ne prenant pas part au vote) :

Monsieur Jean-Pierre Couteau : délégué titulaire

Monsieur José Lerma : délégué suppléant

Arrivée de monsieur Leguillevic.

● CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au décès de Monsieur Philippe Fortier, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur Crespo propose Monsieur José Lerma.

Afin d'alléger les modalités de la désignation du délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote secret et désigne M. José Lerma membre du C.C.A.S.

● CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE : RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉE

Madame Chiumenti expose le rôle de la conseillère conjugale et familiale auprès des familles en difficultés. Ainsi à la demande du C.C.A.S., le Conseil Municipal a créé le 1er juillet 2004 un emploi de conseillère conjugale et familiale, renouvelé jusqu'alors.

À l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle cet emploi pour une année aux mêmes conditions.

● FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN-SEINE

Monsieur Crespo rappelle que la Communauté de Communes Vexin-Seine a attribué à la Commune de Vaux-sur-Seine un fonds de concours d'un montant de 143.704 € pour la création de canalisations d'eaux usées en 2006, et d'un montant de 143.704 € pour la construction de l'annexe Mairie en 2007.

Au titre de l'exercice 2008, compte tenu de l'importante réduction de l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle par le Conseil Général des Yvelines, le montant du fonds de concours, dont la Commune peut solliciter l'attribution, est de 89.815 € pour financer la réalisation d'un équipement.

Quatre projets communaux peuvent entrer dans ce cadre : la restauration du lavoir Hervieu, la réfection du mur du cimetière, la création de la place publique au droit de la future annexe de la Mairie et le renforcement de l'éclairage public Avenue de Paris.

Le Conseil communautaire réuni le 2 décembre 2008 a décidé d'attribuer à la Commune de Vaux-sur-Seine un fonds de concours d'un montant de 89.815 € pour la réalisation des investissements présentés, sous réserve de la délibération concomitante du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'attribution d'un fonds de concours de 89.815 € à la Communauté de Communes Vexin-Seine pour la restauration du lavoir Hervieu, la réfection du mur du cimetière, la création de la place publique de l'annexe Mairie et le renforcement de l'éclairage public Avenue de Paris.

● BERGES DE SEINE-ETUDES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Crespo présente le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (S.M.S.O.), qui accepte d'intégrer dans son programme 2009 l'aménagement des berges sur un linéaire de 150 m à hauteur du Domaine de Rive Seine, propriété de la Commune.

Monsieur Jean-Claude Waltrégné fait remarquer que cette action de réhabilitation des berges s'inscrit dans l'objectif plus large de reconquête des berges sur la Commune qui s'est concrétisée, cet été, par le débroussaillage, à partir de la rue du Port prolongée vers

l'amont, de près de 400 m de berge par l'Association «Vive la Seine». Il convient ainsi au Conseil Municipal de s'engager sur la phase étude et sur son financement.

L'étude est estimée à 30.000 € HT et pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % (40 % par le Conseil Général 78 et 40 % par le Conseil Régional d'Ile de France).

Pour la réalisation des travaux, Monsieur le Maire escompte 60 à 70 % de financements publics (Conseil Général des Yvelines et Conseil Régional) auxquels s'ajoutera l'indemnité de 128.000 € attribuée par l'A.S.L. Domaine de Rive Seine.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de l'étude de définition du projet de réaménagement des berges, sous la maîtrise d'ouvrage du SMSO, et s'engage à financer la part non subventionnée.

● INSERTION DES RÉSEAUX DANS L'ENVIRONNEMENT, CHEMIN DES CHAMPEAUX, CHEMIN DES ACACIAS

Monsieur Duchaussoy informe l'assemblée qu'en complément des travaux de renforcement du réseau BT et du réseau HTA menés par ERDF, la commune de Vaux-sur-Seine envisage de poursuivre l'enfouissement des réseaux :

- enfouissement BT chemin des Champeaux, de la rue du Général de Gaulle au Chemin des Acacias,
- enfouissement des lignes téléphoniques chemin des Champeaux (de la rue du Général de Gaulle au poste EDF "Champeaux"),
- prise en charge des frais liés à l'enfouissement des branchements en partie privative (350 ml pour le réseau électrique et 500 ml pour le réseau téléphonique).

Cette opération s'inscrit dans un programme de travaux de voirie programmés sur l'année 2009 :

- réfection du chemin des Acacias,
- enfouissement de l'éclairage public avec changement des réverbères chemin des Champeaux (de la rue du Général de Gaulle au poste EDF "Champeaux") et chemin des Acacias.

Ce secteur de la commune faisant partie du territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français et étant situé dans le périmètre de protection du Château de Vaux-sur-Seine et de son parc, les travaux de renforcement menés par ERDF seront obligatoirement souterrains.

Il s'agit ici de saisir l'opportunité de l'enfouissement des réseaux ERDF pour réduire le coût d'insertion de l'ensemble des réseaux. Le montant prévisionnel des travaux s'élève, en domaine public à 84.000 € HT (frais d'études compris), en domaine privé à 52.000 € HT (frais d'études compris).

Le programme d'insertion des réseaux dans l'environnement repose sur des dispositions financières partenariales : Conseil Général, ERDF, France Télécom. Ces travaux pourraient être subventionnés à près de 65 %.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme des travaux et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, d'ERDF, de France Télécom et du S.E.Y.

● LOGEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION POUR UTILITÉ DE SERVICE

Monsieur Crespo propose au Conseil Municipal d'attribuer le logement du Cosoc, au dessus des ateliers municipaux, à un agent des services techniques (adjoint technique de 2ème classe) avec

pour contraindre la permanence du service 1 week-end sur 2.
A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le logement de fonction du Cosoc à un adjoint technique de 2^{ème} classe et fixe l'indemnité d'occupation à 260 € (hors charges).

● VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS RUE DU BEL AIR

Monsieur Crespo rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acquis en 2006 un immeuble en ruine rue du Bel Air en vue d'y réaliser un logement social.

Aucun bailleur ne s'est montré intéressé.

Un Vauxois, riverain de la rue du Bel Air, souhaiterait acquérir cet immeuble bâti cadastré AM3, AM5, AM6 et AM8 d'une contenance de 121 m², afin d'agrandir sa propriété.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder la propriété communale au prix de 21.250 €, acte en main, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

● ANIMATIONS COMMUNALES : FIXATION DES TARIFS

Madame Monnier rappelle à l'assemblée que la commune est appelée à percevoir un certain nombre de recettes lors des différentes animations qu'elle programme, dont la tarification doit être fixée par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la tarification proposée.

● MARCHÉ DE NOËL : RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

La Municipalité, comme les années précédentes, participe à l'organisation du Marché de Noël qui aura lieu cette année le samedi 13 décembre 2008.

Madame Monnier précise que l'organisation financière étant légèrement modifiée cette année, la Commune souhaite encourager les classes participantes lors de cette journée par le biais des coopératives scolaires.

Ainsi, les classes non participantes ne recevront que 20 % de la quote-part revenant à chaque classe qui s'élève à 1/16 du bénéfice. Les 80 % restants seront reversés aux classes participantes de façon proportionnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition des bénéfices du marché de Noël aux classes de l'école primaire et maternelle selon la méthode présentée.

● TAXE D'URBANISME : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Monsieur Jean-Claude Bréard explique à l'assemblée que suite à des difficultés financières, un administré, titulaire d'un permis de construire, a effectué le paiement de la taxe d'urbanisme en plusieurs versements, en accord avec le Trésor Public.

La dette étant à présent soldée, cet administré sollicite une remise gracieuse des pénalités de retard, lesquelles s'élèvent à 45 €. La Trésorerie des Mureaux a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la remise totale de la pénalité de 45 € encourue par cet administré.

● DROIT D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE : RÉMUNÉRATION

Madame Robin informe le Conseil Municipal que la loi du 20 août 2008, instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles

maternelle et élémentaire en cas de grève, prévoit que la Commune mette en place ce service d'accueil dès que le nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de participer à une grève est égal ou supérieur à 25 %.

Afin d'assurer ce service d'accueil, la Commune peut faire appel à des agents municipaux, à des assistantes maternelles, à des étudiants, des parents d'élèves, aux animateurs d'associations gestionnaires de centre de loisirs...

L'Etat versera une compensation financière aux communes qui ont mis en place ce service.

Afin d'assurer ce service, la commune de Vaux-sur-Seine fait appel aux animateurs du Centre de loisirs, rémunérés par la collectivité. Il convient alors de fixer la rémunération des intervenants (autres que les agents communaux), pour 6 heures de travail par jour de grève. Madame Robin fait remarquer à l'ensemble des conseillers que l'accueil des enfants est difficile à mettre en œuvre compte tenu du court délai de prévenance (48 h) avec le mercredi inclus.

Monsieur Crespo propose que la rémunération des intervenants puisse être supérieure au SMIC horaire (8,71 €).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux intervenants, autre que les agents de la Commune, une rémunération de l'ordre de 10 € brut de l'heure.

● DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Monsieur Crespo présente le droit à la formation des élus, abordé lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

Aux termes de la loi, ce droit à la formation est un droit individuel, ouvert à tous les membres du Conseil Municipal.

Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus, soit un maximum de 1733,66 €/mois au 1^{er} octobre 2008. A la majorité, Monsieur Welker, Monsieur Lachaud, Madame Prévost, Monsieur Bresciani votant contre, le Conseil Municipal valide les orientations en matière de formations telles que présentées et fixe le montant des dépenses de formation à 1 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus.

● SUBVENTION : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE ANCIENS ÉLÈVES

Madame Deleau expose à l'assemblée les difficultés que rencontrent certaines associations suite à la fermeture temporaire de l'Espace Marcelle Cuche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire à l'association des anciens élèves d'un montant de 1.000 €.

● SUBVENTION : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE A.D.G.V.

L'Association de Danse et de Gymnastique Vauxoise (A.D.G.V.) sollicite une subvention complémentaire à celle déjà attribuée pour faire face au coût de location de salles, rendue nécessaire par l'indisponibilité de l'Espace Marcelle Cuche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'A.D.G.V. une subvention complémentaire d'un montant de 1.800 €.

● BUDGET PRINCIPAL 2008 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 1998, le

Crédit Local de France a accordé un prêt à taux progressif d'un montant de 154.934,34 € à la Commune de Vaux-sur-Seine, pour des travaux de restauration de l'église d'une durée de 10 ans.

L'inscription budgétaire 2008 n'a pas pris en compte le taux d'intérêt applicable à la dernière échéance de juillet 2008.

Ainsi il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour les intérêts d'emprunts ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) + 100,00 €

Article 022 (Dépenses imprévues) - 100,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du Budget Principal telle que présentée.

● BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Crespo rapporte les difficultés rencontrées par un bénéficiaire d'un permis de construire sur la Commune de Vaux-sur-Seine, avec son constructeur, stoppant ainsi tout travaux.

Etant dans l'obligation de vendre son terrain, il sollicite une annulation de sa taxe de raccordement au réseau public d'assainissement, d'un montant de 4.620 €.

Considérant l'insuffisance du chapitre "charges exceptionnelles, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget assainissement, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 673 (titres annulés) : + 260,00 €

Article 6063 (fournitures d'entretien) : - 260,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 au budget annexe assainissement telle que présentée.

● RAPPORT 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

En vertu des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport annuel sur le service eau potable.

Le rapport 2007 a été approuvé le 24 juillet 2008 par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Vaux-sur-Seine / Evéquemont.

Le Conseil Municipal en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- Monsieur Crespo informe l'assemblée d'un nouveau dispositif mis en place par le Ministère de l'Intérieur, à titre expérimental dans les Yvelines, de prise de pré-plainte par Internet.

Ce nouveau dispositif permet aux victimes exclusivement d'atteintes aux biens d'effectuer une pré-déclaration en ligne et ensuite d'aller la confirmer au Poste de Police ou à la Gendarmerie.

- Monsieur Crespo fait part d'une demande de Mme Danièle Hautbois d'apposer une plaque, Chemin de la Mécanique, à la mémoire de Melle Solange Benoist (personne très dévouée) qui résidait Chemin de la Mécanique.

Madame Prévost approuve une telle démarche de reconnaissance de personnes qui travaillent dans l'ombre.

- Monsieur Moneyron rappelle que la quinzaine commerciale dé-

bute le samedi 13 décembre avec le marché de Noël. Le tirage au sort des gagnants aura lieu le dimanche 4 janvier lors de la cérémonie des vœux à la population.

- Monsieur Waltrégn y informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'assainissement des Mureaux fait entreprendre des travaux de réhabilitation du réseau entre Thun et Meulan à partir du 5 janvier ; les travaux, d'une durée de deux mois, devraient générer d'importants problèmes de circulation.

- Monsieur Crespo confirme, suite à une réunion avec le responsable immobilier de la Poste, que la Poste de Vaux ne va pas fermer, le bail a été renouvelé pour 9 ans.

Une discussion s'engage toutefois avec les responsables de la Poste pour un éventuel déménagement dans les nouveaux locaux commerciaux en centre-ville (opération Spirit).

- Monsieur Crespo confirme que le programme « Petite-enfance » a été validé par la Communauté de Communes Vexin-Seine avec la construction d'une crèche de 25 berceaux et halte garderie sur Vaux, d'une maison « Petite Enfance. » à Meulan et de micro-crèches pour les petites communes du Vexin (qui peuvent accueillir 9 enfants et 3 assistantes maternelles) suivies par une structure centrale. Les terrains sont en cours d'acquisition et la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre va être prochainement lancée. Les travaux devraient débuter juin 2009.

- Monsieur Crespo, en réponse à Mme Prévost, informe que le lieu d'implantation de la crèche sur Vaux est rue Pigoreau. L'implantation rue du Général de Gaulle, à côté de la pharmacie, a été abandonnée compte tenu de la trop grande déclivité de ce terrain. Actuellement, aucun projet n'est arrêté à l'avant du parking, en façade sur rue.

Monsieur Bresciani y propose l'implantation du marché.

- Monsieur Crespo informe le Conseil Municipal qu'en partenariat avec l'Hôpital de Meulan, il est envisagé le financement, par la Communauté de Communes, des travaux d'aménagement d'un centre d'accueil de jour Alzheimer.

Les mobiliers et matériel seront fournis par le Lions Club et le Rotary Club. Le personnel serait géré par l'Hôpital.

- Madame Prévost rapporte les mécontentements des riverains des plateaux surélevés rue du Général de Gaulle qui se plaignent du bruit et des tremblements de leur bâti.

Dans ce sens, Mme Prévost a adressé par courrier une demande à la D.D.E.A. afin de vérifier la conformité des plateaux surélevés qui ont déjà 3 ou 4 ans.

Monsieur Crespo souligne que les plateaux surélevés permettent de réduire la vitesse des véhicules avec des désagréments moindres que ceux occasionnés par des feux tricolores.

Madame Prévost pense qu'il aurait lieu de renforcer la hauteur des plateaux surélevés, ce qui permettrait de réduire la vitesse et le bruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Retrouvez l'intégralité du Conseil Municipal
affiché en mairie et sur le site internet :
vauxsurseine.fr**

Ils se sont unis

Makhlouf **BALI & KELLER** Sophie Armelle le 29 Mars
 Thierry **BECERRA & ILIA** Valérie Sandra le 28 Juin
 Hervé François Raymond **BUNEL & GOUVERNEUR** Anne
 Huguette Marthe le 6 Septembre
 Mykola **BURLACHUK & LOYOT** Catherine Jeanne Martine le
 13 Septembre 2008
 Philippe Henri **CATHERINE & IGNJATOVIC** Gordana le 8 Août
 Pierre Jean Marcel Michel **COTTINEAU & ABI** Hayat le 24 Octobre
 Josselin Xavier **COUPARD & DJEH CAU LE** Estelle Prisca le 28 Juin
 Yann Frantz **GIROT & MOURENS** Cécile Dominique Marie le
 30 Août 2008
 Aboudou **HAMADA & SEBAA** Lalia le 8 Juillet
 David Ahmed André **L'HÔTELLIER & PÉDRON** Stéphanie
 Laurence le 13 Juin
 Sébastien Nicolas Philippe **LAFONT & CHANTREL** Alice
 Francisca Ghislaine le 23 Août
 Marc Pierre-Yves **MELLAC & BERGAMASCO** Corinne Mo-
 nique le 30 Juin
 Sylvain **PANET & BARA** Emily Chantai Jeanine le 14 Juin
 Bruno **RODRIGUES & THÉBAULT** Maryline le 28 Juin
 Maurice François Marie **SAUNIER & CESARD** Josette
 Marthe Marie le 11 Avril
 Yannick Albert Jacky **THIBAUT & BURNEL** Hélène-Marie
 Christine le 31 Mai
 Richard Pierre **TROÏLI & ZEROUROU** Djamilia le 21 Juin
 Eric Lionel **TRZESICKI & GERARD** Karine Renée Rosa le 21 Juin
 Philippe Bernard **VERGOR DESTIGNY & REVERGER** Esther
 Judith le 21 Juin
 Arnaud Michel Jean Joseph **VEYS & SCHUCHMANN** Joce-
 lyne Madeleine le 4 Juillet

Ils nous ont quittés

BARATTE Alphonsine Angéline 1^{er} Décembre
BAUTIER Raymond Maurice 3 Septembre
BORENSZTEJN Jochwet 8 Mars
CRISTOFOLI Argentina Robino 2 Février
CUAZ-PÉROLIN Jean Henri 17 Septembre
DE LINHARES PEREIRA DE VILAR Delfino 4 Décembre
DÉTREZ Jacques Jules 6 Novembre
DUCHÊNE Monique Louise 12 Septembre
DUDICOURT Hélène Alphonsine Octavie 12 Mai
FABRE Michelle Marguerite 18 Avril
FAVÉREAUX Philippe Aimable 1^{er} Décembre
FILS Suzanne Henriette 18 Novembre
FORTIER Philippe Joël 27 Octobre
GARREAU Simone 5 Juillet
GAVIOLI Mario 28 Novembre
HUE Janine Leone Claire 17 Mars
ISIDRO Luis 22 Août
LACOMBE Joseph Georges 21 Novembre
LE GOFF Robert Joseph Marie 1^{er} Février
LEMAÎTRE René Maurice 8 Janvier
LÉONARD Marcelle Marguerite Marie 10 Octobre
LOBANOVA Taisa Pavlovna 12 Avril
LOMBARDOT Angèle Denise 10 Août
MACHIN Daniel André 16 Avril
MALLET Patrick Moïse Roger 28 Mai
OLIVE Claudine Renée 11 Juin
PÉRON Louis Olivier Denis Marie 2 Novembre
POUCHET Christiane Lucile Marie 24 Mai
RAGU Monique Madeleine 11 Octobre
RENAUDIER Lucien Fernand Gaston 4 Novembre
ROBBE Pierre-Antoine Gabriel 29 Juillet
VICTOR Jean Marcel 18 Novembre

TRIBUNE D'EXPRESSION

La liste majoritaire

*Vivre à Vaux
Ensemble*

Vous souhaitez
une excellente
année 2009

Message des élus de l'opposition à tous les Vauxois
 Nous souhaitons vous faire part des sujets qui actuellement
 retiennent tout particulièrement notre attention. Nous nous
 battons contre certains d'entre eux, et nous nous engageons
 à faire tout notre possible pour préserver vos intérêts :

- Alerte sur le projet de déplacement du marché (coût prévu
 autour de 40 000), à la place du petit square face à la poste qui
 sera détruit pour l'occasion, alors que le terrain qui a été ac-
 quis par la municipalité, près de la pharmacie, s'y prête par-
 faitement avec la possibilité d'agrandir le parking existant.
- Alerte sur le traitement infligé à la forêt de l'Hautil et au scan-
 dale qui se prépare.

- Alerte sur le baillonnage des élus de l'opposition concernant
 les travaux des commissions : facturation des photocopies né-
 cessaires dans le cadre de leur fonction, budget dérisoire
 consacré à la formation obligatoire des élus, « oubli » de
 convoquer les élus de l'opposition aux commissions...

- Alerte sur le danger potentiel pour la santé des enfants de
 l'antenne relais GSM dont notre demande de déplacement
 soulève l'ironie de Mr le Maire.

L'équipe A Vaux...Marque ! souhaite à tous les Vauxois une
 excellente année 2009, qui aura commencé, malgré la crise et
 à contre courant de nombreuses municipalités, par un coûteux
 feu d'artifice...

Gérard Welker, Blandine Prevost, Thierry Lachaud, Corinne-E
 Robin, Marc Bresciani

Retrouvez-nous sur le site www.avauxmarque.com.

Police secours 17 Pompiers 18 Samu 15

Bureau de police de Meulan 01 34 92 53 20
Commissariat des Mureaux 01 34 92 49 00
Gendarmerie 01 30 99 48 66
Préfecture Versailles 01 39 49 78 00
Sous-Préfecture Mantes 01 30 92 74 00
EDF Les Mureaux
Dépannage électricité 0 810 333 095
Dépannage gaz 0 810 433 095
SPI Environnement 01 39 70 20 00
La Poste de Vaux 01 30 04 16 60
SNCF gare 01 34 74 09 38
S^{ce} navigation de la Seine 01 30 37 06 33

Santé

Centre méd. d'Évecquemont 01 30 91 80 00
Hôpital Meulan 01 30 22 40 40
Service des urgences 01 30 22 43 33
Pharmacie Druguet 01 34 74 09 60
Maison méd. de garde des Mureaux
FAIRE LE 15
ALDS soins à domicile 01 34 74 80 60

Dentistes

D^{rs} Miled Stephan, Brochery 01 34 74 94 50
Garde (dim. et jours fériés) 01 39 51 21 21

Infirmières

M^{me} Saulay 01 30 99 20 21
M^{me} Devaux 01 30 91 42 87 & 06 81 85 36 76

Kinésithérapeutes

E. André, T. Muller
01 34 74 26 95 / 06 07 82 60 13
J. Burlot 01 34 74 40 31 / 06 07 39 20 46

Médecins

D^r Guillauneuf 01 34 74 14 20
D^{rs} Malavialle, Moreau, Sevestre 01 34 74 64 44
Garde (nuit, dim., fêtes) 01 34 74 78 78

Pédicure podologue

Cédric Scholer
01 34 92 97 37 / 06 60 59 03 00

Psychothérapeute

M^{me} Le Guillevic 01 34 74 22 73

Psychologue clinicienne

M^{me} Pasquet-Chambon 01 34 74 81 32

Animaux

Fourrière canine (SACPA) 01 47 98 43 72
Fourrière Yvelines 01 34 89 05 47
Centrale canine 01 49 37 54 54
Oasis Chenil Mantes 01 30 94 06 80
SPA 01 47 98 57 40

SPA Hermeray animaux non tatoués
01 34 83 50 28

SPA Mantes/Buchelay 01 30 33 38 04

SPA Orgeval 01 39 08 05 08

Vétérinaires

D^r Giorgi 01 39 70 62 90
D^{rs} Robinson, Sourceau 01 34 74 66 00
Clinique Vét. Mantes-la-Jolie 01 30 33 24 25
SOS Vét. 01 39 72 52 52 / 01 48 32 93 30

Divers

Dépannage auto Neumann 01 34 74 21 12
Pompes funèbres : Meulan 01 34 74 97 65
01 30 22 09 02 Les Mureaux 01 34 74 04 47
Taxis : Anne-Marie 06 86 43 50 61
M. Vilas 01 39 74 02 84

Services municipaux

Mairie 01 30 99 91 50
contact@mairievauxsurseine.fr
www.mairievauxsurseine.fr
Police municipale 06 72 91 18 82
06 72 91 18 52 & 06 72 91 39 79
Ateliers municipaux 01 30 99 47 95
Bibliothèque 01 30 99 48 80
Centre de loisirs 01 30 91 45 52
Cosec 01 34 74 43 80
Emplois-Services 01 34 92 96 79
École maternelle 01 34 74 25 77
École primaire du 87 01 34 74 00 19
École primaire du 144 01 34 74 58 74
Espace Marcelle-Cuche 01 30 22 06 77
Orangerie 01 30 22 25 92
Restauration scolaire 01 34 74 72 93
Salle des associations 01 34 74 53 91
UFCV 01 39 24 84 10

Social

ANPE 01 30 22 90 90
Accueil à domicile 01 30 74 52 13
CPAM 01 34 92 88 30
Écrivain public 01 30 99 91 55
Maison de retraite Orpéa 01 34 92 02 02
Permanence sociale 01 34 92 87 20
PMI 01 34 92 87 20
Syram 01 34 74 69 76

Culte

Presbytère 01 34 74 01 09
Pasteur Luc Olekhnovitch 01 34 74 33 00

ACCADRA

M^{me} Marta Bentkowski 01 30 99 11 09

ADGV (Danse - gymnastique - yoga)

M^{me} Mireille Motte 06 21 71 84 57

AFAPAO (Tai chi chuan & Qi gong)

M. Sylvain Schneyder 06 11 94 24 06

ATCV (Tennis)

Rens. au club et par tél. au 06 14 48 04 62

AOCGE (Ornithologie)

M. Patrick Bibard 01 30 99 78 45

Association Go-Am, Ung-No Lee

M. Young-Sé Lee 01 34 74 37 27

Association paroissiale

Presbytère 01 34 74 01 09

ASV (Cyclisme, Pieds de Vaux)

M^{me} Jocelyne Delafosse 01 30 99 78 18

Atelier dessin, pastel, peinture

M^{me} David-Leroy 01 39 74 56 04

AVRIL

M^{me} Catherine Borges 01 34 74 47 10

AVSM (Sports motocyclistes)

M. Laurent Maunoir 06 15 95 20 40

Amicale des donneurs de sang

M^{me} Odette Bréard 01 34 74 29 51

Anciens Élèves des écoles de Vaux

M. Daniel Magnin 06 10 91 30 80

ASSOCIATIONS VAUXOISES

Centre musical

M. Jean-Luc Lépinoy 06 88 76 14 75

Croix-Rouge

M. J.-C. Caroff 01 30 99 00 10

CCFD (Comité catholique contre la Faim)

M^{me} Catherine Balas 01 34 74 09 18

CSV (Pétanque)

M. Alain Skadarka 01 30 99 07 19

CVVX (Club de voile)

M. Yannick Billard 01 30 99 06 26

Entre Seine et Jardins

M^{me} Caroline Viannay 06 29 62 86 63

ESV (Football)

M. Eric Rapp 01 34 74 62 80

FNACA (Anciens combattants)

M. Jean-Pierre Doistau 01 30 99 09 70

Judo-club

M. Jean-Marie Leickman 01 34 74 63 72

Karaté do Shotokan - École Omnisports

M^{me} Marlène Mercier 06 10 51 52 46

La Saint-Hubert (Chasse)

M. Daniel Rousseau 01 30 99 87 31

Mosaïque et petits Cailloux

M^{me} Sandrina Van Geel 01 30 99 34 45

Musica Vaux association Léon Barzin

M. J-L Lépinoy 06 88 76 14 75

Passeport Jeunes

M^{me} Gardin 01 30 91 98 35

Rencontres philosophiques

M. Pierre Breynaert 01 34 74 93 80

Secours catholique

Centre St-Nicaise 01 30 22 16 24

Seine en coulisse (Théâtre)

M. Badetz 01 34 92 70 26

Sous le baobab

01 30 99 24 90

Trait d'union (Aide aux devoirs)

M. Jean Bosson 01 34 92 92 62

TTCV (Tennis de table)

M. Michel Prono 01 30 99 06 92

Un nouveau souffle pour nos enfants

M. Dominique Ragot 01 34 74 16 41

VLV (Vaux Loisirs Voyages)

M^{me} Christiane Lagier 01 34 74 16 20

Vocalises (Chorale)

M^{me} Lemaître 01 34 74 16 03

